



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



4 LE SYNDICAT

- 4 Présentation et chiffres clés
- 6 Organisation institutionnelle
- 8 Organisation opérationnelle
- 9 Ressources humaines
- 10 Un syndicat de projets et d'appui
- 12 Économie circulaire
- 14 Concertation, communication, coopération
- 16 Les sites de Savoie Déchets



18 BIODÉCHETS

- 19 Présentation et chiffres clés
- 20 Plateforme pilote de Champlatt
- 21 Perspectives d'évolution



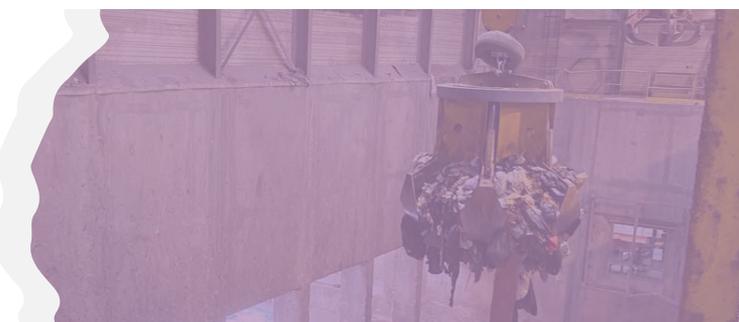
22 VALORISATION MATIÈRE

- 23 Présentation et chiffres clés
- 24 Processus industriel
- 26 Futur centre de tri
- 27 Insertion professionnelle
- 28 Qualité du tri
- 29 Que deviennent les emballages triés ?
- 30 Destinations des matières triées
- 32 Bilan 2022 et évolutions



34 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 35 Présentation et chiffres clés
- 36 Processus industriel
- 38 Récupération de la chaleur fatale
- 39 Mise aux normes européennes
- 40 Qualité, sécurité, environnement
- 42 Destinations en sortie de l'UVETD
- 44 Bilan 2022 et évolutions



46 INDICATEURS FINANCIERS

- 47 Budget 2023
- 48 Budget principal : dépenses et recettes 2022
- 49 Budgets annexes : dépenses et recettes 2022
- 50 Compte administratif 2022 et tarification



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



Marie Bénévise,
Présidente de Savoie Déchets

« Les actions engagées en 2022 témoignent de l'orientation prise par Savoie Déchets dans un projet de transition autour de la gestion des déchets, et de construction d'une gouvernance partagée avec les collectivités adhérentes, les partenaires, et les agent-es qui font vivre le Syndicat au quotidien.

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources naturelles, notre Syndicat contribue à la résilience du territoire, en produisant de l'énergie qui pourra être consommée localement, en triant nos emballages et papiers afin de les transformer en de nouvelles matières premières et économiser des ressources naturelles, et désormais en transformant nos déchets alimentaires en un compost qui viendra enrichir et renaturer nos sols.

L'année 2022 a ainsi vu la concrétisation de projets majeurs du Syndicat, avec la réalisation des travaux de récupération de la chaleur fatale permettant d'augmenter de 30 % la livraison de chaleur au réseau de chaleur urbain. Le centre de tri de Chambéry a été modernisé au 4^{ème} trimestre 2022, pour pouvoir mettre en place les nouvelles consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2024 : désormais, tous les emballages sont triés sur le département de la Savoie, le geste de tri a ainsi été simplifié.

2022 est aussi l'année de l'émergence de la filière de traitement des biodéchets : pour accompagner le lancement des collectes de déchets alimentaires de Grand Lac et Grand Chambéry, Savoie Déchets a mis en service un site pilote de compostage des biodéchets, qui a permis d'obtenir un premier compost de très bonne qualité, et de tester un process que nous pourrions dupliquer sur d'autres sites du territoire.

Ces actions sont menées en co-construction avec les intercommunalités de la Savoie, adhérentes de Savoie Déchets, et les collectivités partenaires qui se sont associées au projet de construction d'un nouveau centre de tri pour 2025. Nous avons développé des instances de gouvernance partagée autour des projets, dont la conception de la campagne de communication sur l'extension des consignes de tri : pour la première fois, cette campagne menée début 2023 a permis d'adresser le même message à l'ensemble des habitant-es de la Savoie.

Nous allons poursuivre en 2023 nos actions pour construire l'avenir du traitement des déchets en Savoie, anticiper les évolutions et veiller à limiter l'empreinte environnementale de nos installations : lancement du projet de conception et réalisation du nouveau centre de tri, aboutissement de l'étude relative à la péréquation des transports, poursuite du développement de la filière biodéchets, amélioration de la surveillance et du traitement des émissions de l'UVETD..

Mes remerciements vont aux Vice-Présidents qui sont à l'œuvre à mes côtés, aux conseiller-es syndicaux-ales représentant les différents territoires dans les instances de Savoie Déchets, aux représentant-es des territoires partenaires pour la qualité de notre coopération, à nos prestataires qui réalisent le tri sur le centre de tri, et enfin à l'implication et au professionnalisme des agent-es, qui exploitent les sites de Savoie Déchets, pilotent les projets et garantissent la bonne gestion du Syndicat.

Bonne lecture »

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

LE SYNDICAT

Savoie Déchets est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des déchets, dont la compétence obligatoire est le **traitement des ordures ménagères et assimilés**, ce qui comprend **le tri** et **la valorisation** des **collectes sélectives** et des **déchets organiques**.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



13
collectivités
adhérentes



98
agent-es



près de **180 000**
tonnes de déchets traités



60 M€
de budget

CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

28 000 t
d'emballages
issus des collectes
sélectives

+

13 000 t
de gros cartons
issus de déchetteries
et d'acteurs privés



UNITÉ DE PRÉFIGURATION DE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

185 t
de biodéchets issus
de collectes de particuliers
et de professionnels

+

185 t
de déchets verts
issus de la plateforme
de Grand Chambéry



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

135 000 t
d'ordures ménagères
et assimilés

+

2 600 t
de DASRI (déchets
d'activités de soins
à risques infectieux)

+

20 300 t
de boues
de stations
d'épuration



01

LE SYNDICAT

PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

L'HISTORIQUE

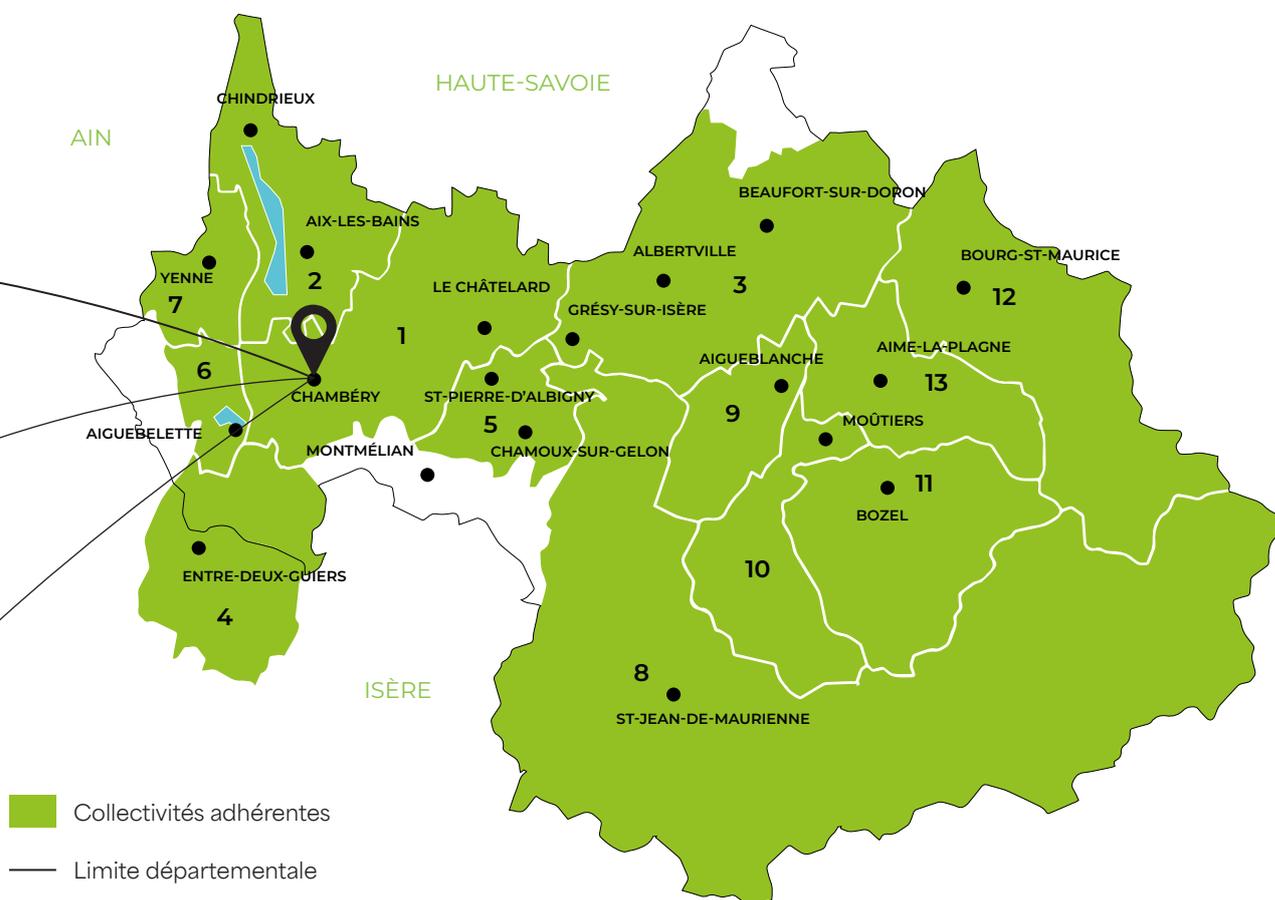
Savoie Déchets voit le jour au 1^{er} janvier 2010, issu de la volonté d'intercommunalités savoyardes de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en garantissant une maîtrise des prix et des décisions.

Le syndicat mixte exploite en régie l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) et reprend en 2018 l'exploitation en direct du centre de tri de Chambéry.

Entre 2011 et 2016, de nouvelles collectivités adhèrent au syndicat. Entre 2016 et 2022, les sites de Valezan, Tignes et Gilly-sur-Isère sont requalifiés en quais de transfert pour les collectivités de Tarentaise et de la région d'Albertville.

Au 1^{er} janvier 2022, Savoie Déchets devient un service public industriel et commercial (SPIC). Depuis mai 2022, le syndicat exploite une unité de préfiguration de compostage des biodéchets, à Chambéry.

LE TERRITOIRE



1 Grand Chambéry | 2 Grand Lac | 3 Communauté d'agglomération Arlysère | 4 Communauté de communes Cœur de Chartreuse | 5 Communauté de communes Cœur de Savoie | 6 Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette | 7 Communauté de communes de Yenne | 8 SIRTOM de Maurienne | 9 Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche | 10 Communauté de communes Cœur de Tarentaise | 11 Communauté de communes Val Vanoise | 12 Communauté de communes de Haute Tarentaise | 13 Communauté de communes des Versants d'Aime



236
communes



545 452
habitant-es
(pop. DGF 2022)



6 169
km²

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

39
Élu-es



8
Vice-présidents

Le syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'une présidente et de 8 vice-présidents.
Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un comité syndical composé de 39 élu-es représentant les 13 collectivités membres.

GRAND CHAMBÉRY

145 103 hab DGF* 2022
8 sièges



Marie BÉNEVISE
Présidente



Jean-Marc LEOUTRE
6^{ème} vice-président



Arthur BOIX-NEVEU
7^{ème} vice-président
en charge des centres de tri



Laurent GRILLAUD



Pierre BRUN



Max JOLY



Maryse FABRE



Walter SARTORI

SUPPLÉANT-ES

Vincent BOULNOIS
Jean-Pierre COENDOZ
Christophe RICHEL
Philippe FERRARI
Alexandra TURNAR
Raphaële MOURIC
Florence BOURGEOIS
Farid REZZAK

CC CŒUR DE CHARTREUSE

19 081 hab DGF* 2022
2 sièges



Denis BLANQUET
1^{er} vice-président
en charge des ressources humaines



Murielle GIRAUD

SUPPLÉANTS

Raphaël MAISONNIER
Jean-Claude SARTER

CC CŒUR DE SAVOIE**

13 104 hab DGF* 2022
2 sièges



Nicolas VAN STRAATEN



Marc GIRARD

SUPPLÉANTS

Rémy SAINT-GERMAIN
Philippe FANTIN

CC VAL VANOISE

27 482 hab DGF* 2022
1 siège



René RUFFIER-LANCHE

SUPPLÉANT

Jean-Marc BELLEVILLE

GRAND LAC

83 525 hab DGF* 2022
6 sièges



Jean-Marc DRIVET
2^{ème} vice-président
en charge des biodéchets



Marie-Claire BARBIER



Thibaut GUIGUE



Florian MAÎTRE



Phillipe LAURENT



Yves GRANGE

SUPPLÉANT-ES

Benoît BADIN
Marina FERRARI
Daniel CARDE
Christian PERRUISSET
Jean-Claude CROZE
1 siège vacant

CC DU LAC D'AIGUEBELETTE

6 859 hab DGF* 2022
1 siège



Daniel TAIN
installé en substitution de Christophe Veuillet le 23 juin 2023

SUPPLÉANT

Alexandre FAUGE

* Population DGF (dotation globale de fonctionnement) = population totale + résidences secondaires et places de caravanes

** En représentation-substitution des communes de Beton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-St-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, St-Jean-de-la-Porte, St-Pierre-d'Albigny et Villard-Léger

Pour chaque délégué-e titulaire, la collectivité membre élit également un-e délégué-e suppléant-e, appelé-e à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du/de la délégué-e titulaire.
 Au cours de l'année 2022, le comité syndical s'est réuni 10 fois, et a délibéré à 75 reprises.

CA ARLYSÈRE

68 880 hab DGF* 2022
6 sièges



Frédéric BURNIER-FRAMBRET
3^{ème} vice-président
en charge de la stratégie foncière et de la gestion des installations hors activité



Christian RAUCAZ
8^{ème} vice-président
en charge des finances



Alain ZOCCOLO



Serge DAL BIANCO



Françoise VIGUET-CARRIN



Raphaël THEVENON

SUPLÉANT-ES

Bérénice LACOMBE
Xavier DESMARETS
Christian EXCOFFON
Michel ROTA
Umberto DIMASTROMATTEO
Sandrine BERTHET

SIRTOM DE MAURIENNE

73 619 hab DGF* 2022
6 sièges



François CHEMIN
4^{ème} vice-président
en charge de l'Unité de Valorisation Energétique et de traitement des déchets (UVETD)



Joël CECILLE



Enrica SANDFORD



Christian SIMON



Jean-Pierre ROUGEAUX



José VARESANO

SUPLÉANT-ES

Florian PERNET
Claude REYNAUD
Jean-Claude PERRIER
Jocelyne DEJEAN
Jean-Michel AUGEM
Christian JACOB

CC HAUTE TARENTEISE

40 663 hab DGF* 2022
2 sièges



Jean-Claude FRAISSARD
5^{ème} vice-président
en charge de la mutualisation des transports



Yannick AMET

SUPLÉANTS

Lionel ARPIN
Alain EMPRIN

CC DES VERSANTS D'AIME

24 208 hab DGF* 2022
2 sièges



Bernard HANRARD



Lucien SPIGARELLI

SUPLÉANTS

Jean-Louis SILVESTRE
Christian VIBERT

CC VALLÉES D'AIGUEBLANCHE

11 573 hab DGF* 2022
1 siège



Thierry BRUNIER

SUPLÉANT

François DUNAND

CC CŒUR DE TARENTEISE

23 573 hab DGF* 2022
1 siège



Georges DANIS

SUPLÉANT

Romain SOLLIER

CC YENNE

7 782 hab DGF* 2022
1 siège

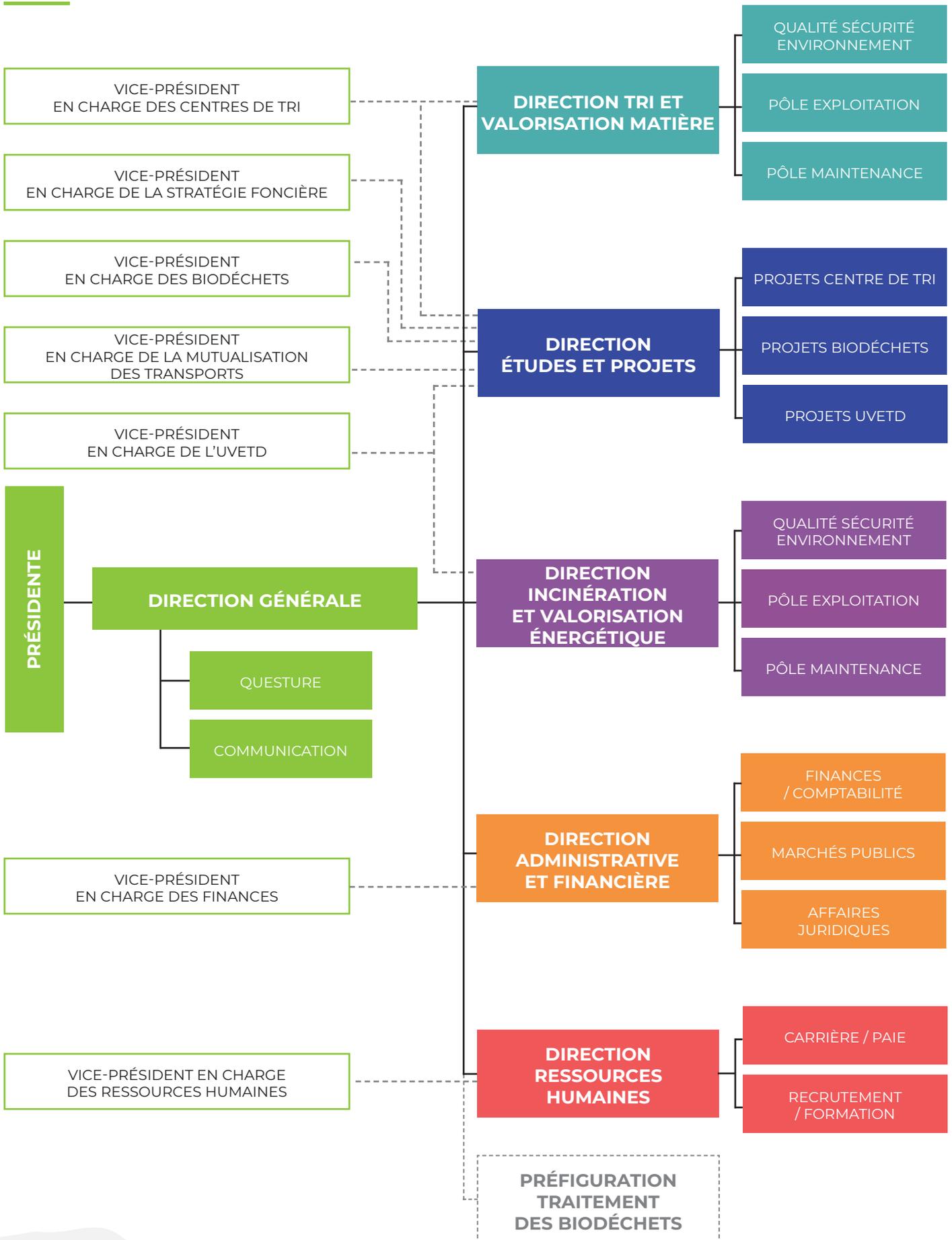


Laurence BOIRON

SUPLÉANT

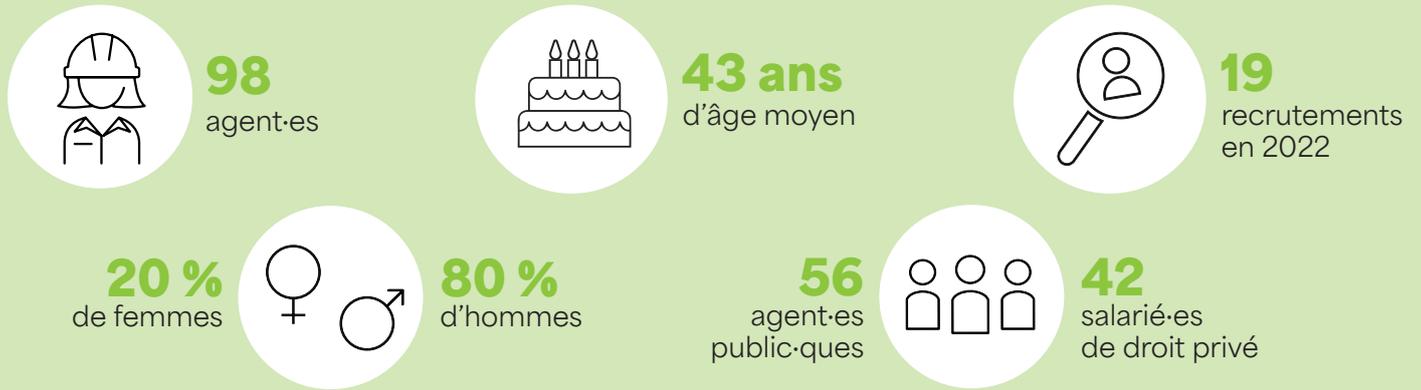
Pierre SULPICE

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES HUMAINES

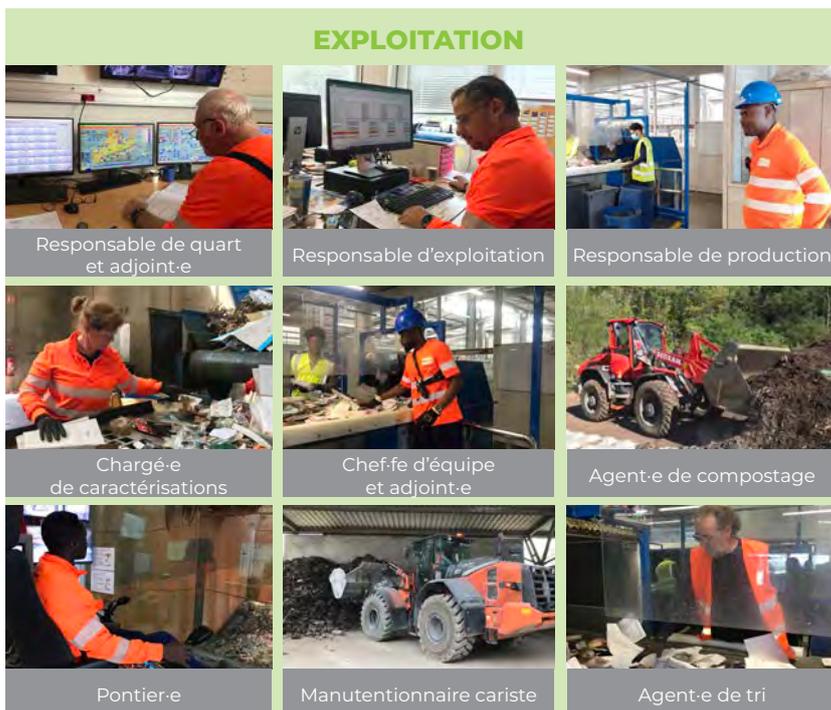
CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2022



DES FONCTIONS SUPPORT INTÉGRÉES

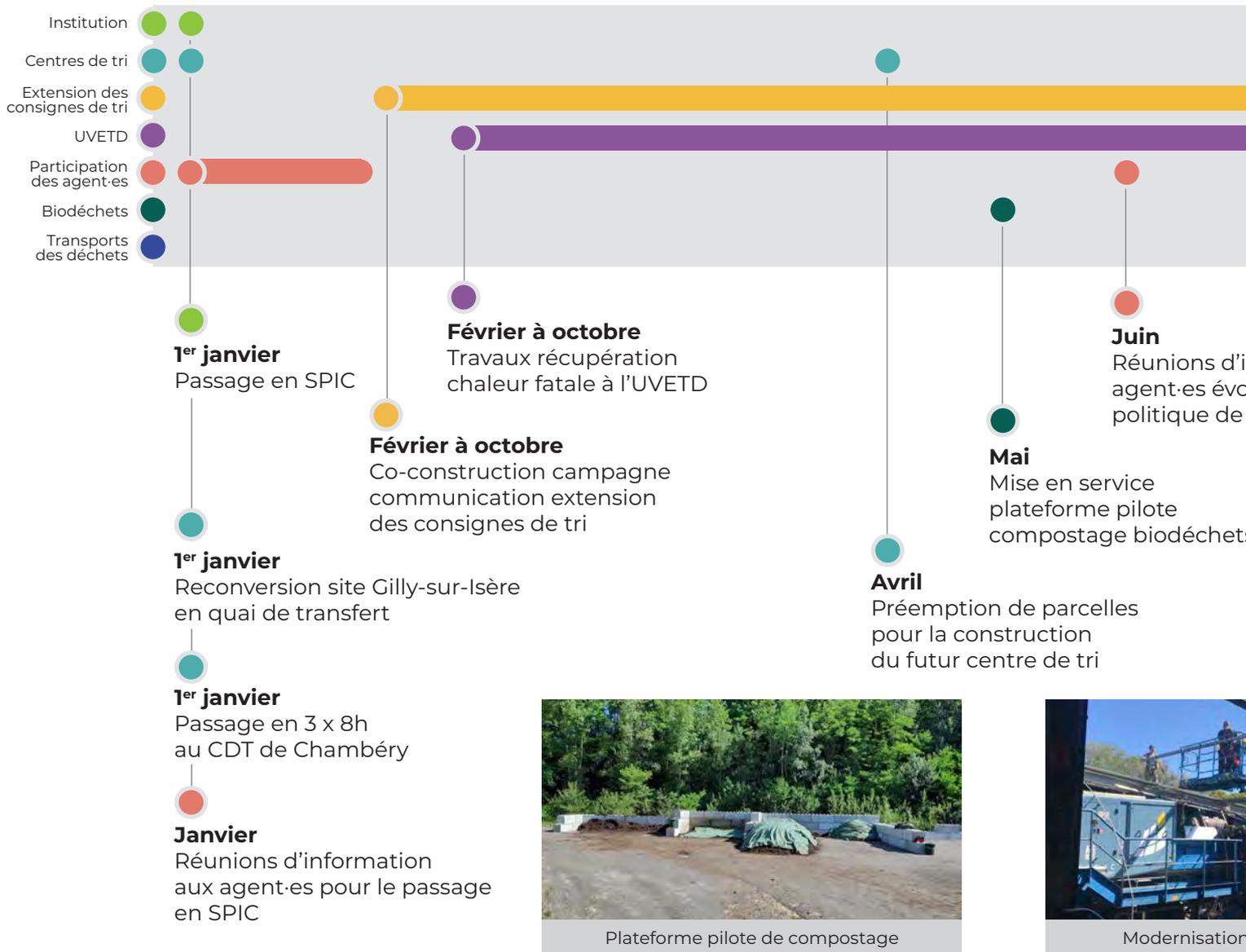


DES SAVOIR-FAIRE OPÉRATIONNELS



UN SYNDICAT DE PROJETS ET D'APPLIANTS ADHÉRENTS

FAITS MARQUANTS 2022



UN SYNDICAT D'EXPLOITATION

Savoie Déchets exploite en régie directe l'ensemble de ses sites de traitement des déchets. Cela implique une forte technicité pour assurer le bon fonctionnement d'installations industrielles qui se complexifient avec des exigences nouvelles (tri des matières plastiques au centre de tri, mise aux normes environnementales et augmentation de la production d'énergie thermique et électrique à l'UVETD, développement d'une filière de compostage).

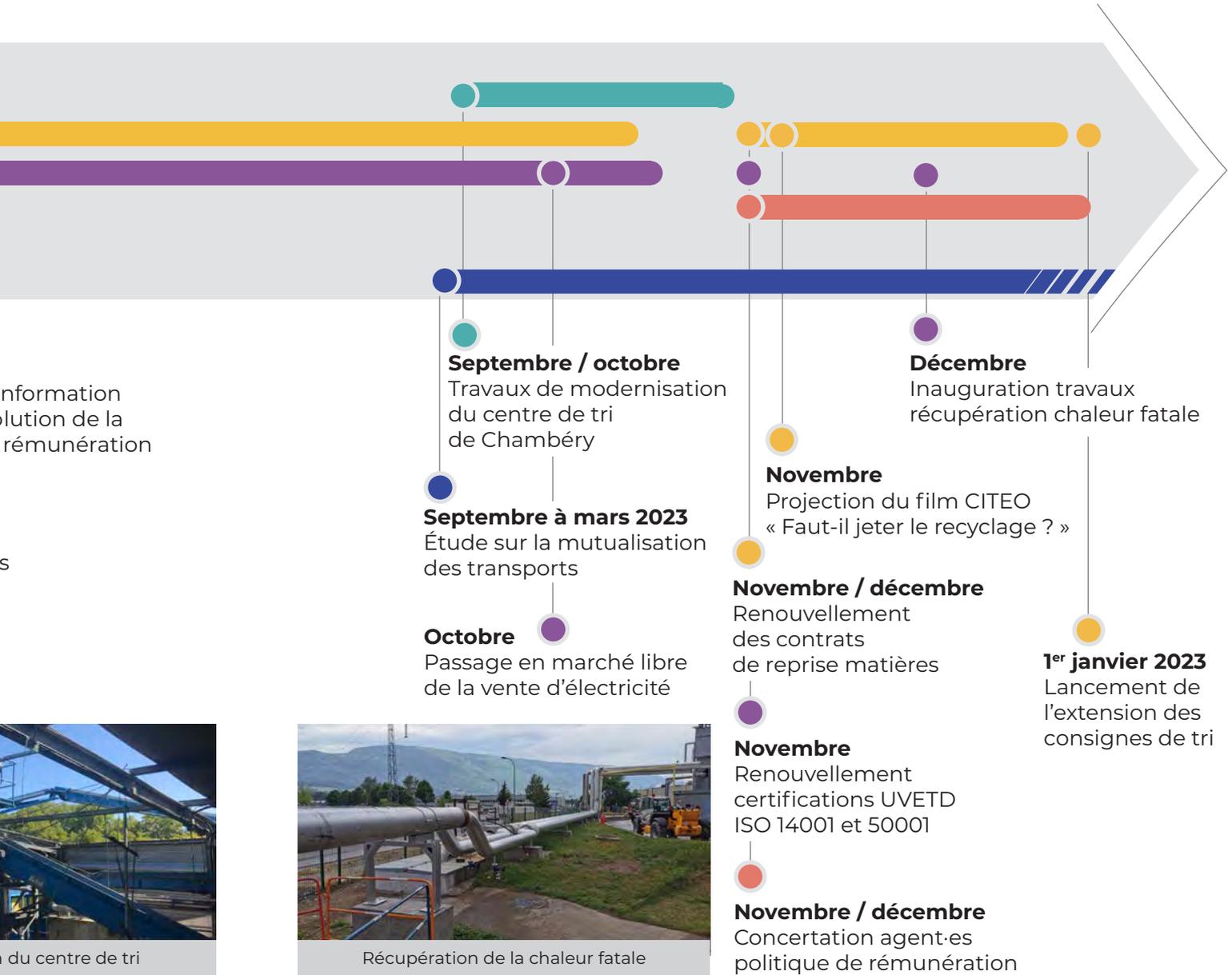
Afin de se doter des compétences nécessaires, et dans le cadre de son statut de SPIC, Savoie Déchets recrute désormais des agent-es issu-es du secteur industriel, favorisant ainsi des parcours public-privé sur des installations similaires.

UN SYNDICAT MAÎTRE D'OUVRAGE

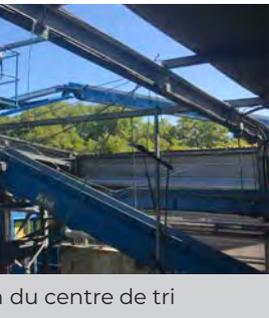
Savoie Déchets s'est doté d'une équipe études et projets, qui assure la maîtrise d'ouvrage des investissements à réaliser sur les installations existantes, et de l'aménagement de nouvelles installations :

1. Aménagement d'un site pilote de compostage des déchets alimentaires sur le site de Champlat, à Chambéry.
2. Modernisation du centre de tri pour trier tous les emballages en plastique à partir du 1^{er} janvier 2023.
3. Travaux de récupération de la chaleur fatale de l'UVETD pour alimenter le réseau de chauffage urbain.

Tous ces travaux ont été mis en service avec succès en 2022, contribuant ainsi à augmenter la performance du tri, la production locale d'énergie et à limiter l'empreinte environnementale du traitement des déchets.



Information
évolution de la
rémunération



UN SYNDICAT D'APPUI AUX ADHÉRENTS

Savoie Déchets a développé en 2022 une fonction de mutualisation et de partage des expériences / expertises, en lien avec ses adhérents et partenaires :

- co-construction de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri
- négociation des contrats de reprise matières issues du tri des collectes sélectives
- lancement d'une étude sur la mutualisation du transport des déchets
- organisation de rencontres avec CITEO, ciné débat...
- co-construction du projet de nouveau centre de tri

Ces actions se poursuivront en 2023 : renouvellement des contrats de reprise en lien avec le nouvel agrément CITEO, poursuite de l'étude de mutualisation des transports, et co-construction de la filière de tri à la source des biodéchets.



ENFIN! RÉEMPLOI : LA MATÉRIAUTHÈQUE

Savoie Déchets soutient des actions ou projets contribuant à la prévention de la production de déchets, à la lutte contre le gaspillage, ou au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

La Matériauthèque, située à Chambéry, est l'ancrage physique de l'association ENFIN! RÉEMPLOI, qui promeut la filière de réemploi et reconditionnement des matériaux issus du secteur de la construction (chantiers de démolition, invendus, etc.).



SOLUCIR : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN SAVOIE MONT BLANC

L'association SoluCir a pour objet d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie territoriale.

À ce titre, l'association propose des événements et des outils pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie, par l'intermédiaire des actions suivantes :

- des événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire, pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, informer, motiver et appeler à l'action,
- des outils et actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneur·es, élu·es, technicien·nes, associations, grand public...),
- un annuaire de solutions circulaires du territoire, mis à jour régulièrement,
- des ateliers en intelligence collective ciblés auprès des acteur·trices les plus concerné·es pour apporter des solutions adaptées aux enjeux de l'économie circulaire des différents secteurs d'activité.

En juin 2022, les élu·es et l'équipe de direction de Savoie Déchets ont réalisé une fresque de l'économie circulaire, coordonnée par une animatrice de l'association SoluCir.



Salon de l'économie circulaire

Fresque de l'économie circulaire

Conférences inspirantes

Communautés de pratiques

Ateliers « intersections »

Visites d'entreprises

En 2022, Savoie Déchets a soutenu SoluCir à hauteur de 23 000 €, afin de contribuer à la réalisation du plan d'actions de l'association.

RÉUTILISATION DES MÂCHEFERS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les graves de mâchefer produites par l'incinération des déchets peuvent être valorisées en chantiers de construction routière : en sous-couches de chaussée ou en remblais techniques recouverts.

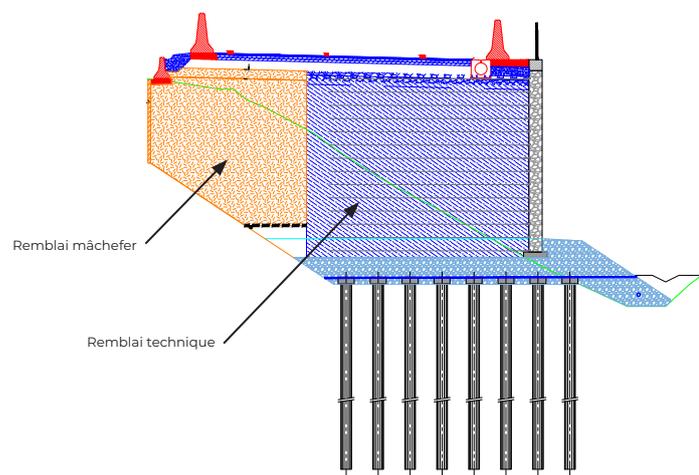
Cette valorisation est encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2011 « relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération des déchets non dangereux ».

La valorisation des mâchefers s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire territoriale, la grave de mâchefers étant utilisée comme matériau de substitution aux matériaux du BTP sur des chantiers du territoire, pour permettre une gestion optimale des ressources.

Elle vise également à :

- réduire l'extraction de matières premières
- réduire la mise en enfouissement des déchets
- optimiser la gestion des déchets en accord avec la hiérarchie préférentielle du traitement des déchets

Un marché pour l'externalisation du traitement et de la valorisation des mâchefers a été passé en septembre 2021 avec l'entreprise EISER en groupement avec LELY Environnement. Ce marché permet de gérer la réutilisation des mâchefers dans le cas où Savoie Déchets ne dispose pas de chantiers de valorisation en proximité.



Coupe d'un projet de remblai de l'A41

En amont de chaque chantier, un-e hydrogéologue indépendant-e réalise une analyse environnementale approfondie, afin de valider la conformité de l'utilisation des mâchefers.

Depuis la création de Savoie Déchets, les mâchefers issus de l'incinération des déchets à l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) ont été valorisés sur plus de 30 chantiers locaux, comme par exemple : la route départementale 14 à la Motte-Servolex, la route du Pré de l'Âne à Chambéry, la déchetterie de Drumettaz, un parking à Valfréjus, la route départementale 1504 à St Jean-de-Chevelu...



Mâchefers sortis du four



En 2022, les mâchefers ont été utilisés sur le site de LELY Environnement



Les mâchefers peuvent aussi être valorisés sur des chantiers routiers locaux

CONCERTATION, COMMUNICATION, COOPÉRATION

CONCERTATION

Savoie Déchets a mis en place une gouvernance permettant une participation permanente de ses adhérents à la vie du syndicat : des comités de pilotage et des comités techniques réunissent chaque mois les élu-es et technicien·nes des collectivités membres autour des thématiques d'actualité (tri des collectes sélectives, biodéchets, mutualisation des transports, communication...).

Par ailleurs, la présidente, les vice-présidents et la directrice se déplacent régulièrement à la rencontre des collectivités, en présentant l'activité de Savoie Déchets lors des conseils communautaires. Tou·tes les élu-es délégué-es sont convié-es à des visites régulières du centre de tri, de l'UVETD et de la plateforme de compostage.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri des emballages sont étendues : tous les emballages se déposent désormais dans le bac de tri. Afin d'en informer la population de la manière la plus efficace possible, Savoie Déchets a proposé à ses adhérents de co-concevoir une campagne de communication à l'échelle du département, afin qu'elle soit ensuite portée conjointement par Savoie Déchets et par les inter-communalités du territoire. Dans cette optique, le syndicat mixte a réuni élu-es et technicien·nes des collectivités membres et partenaires à 8 reprises au cours de l'année, afin de créer en entière concertation les messages et visuels de la campagne, avec l'accompagnement de l'agence « Vas-y Paulette ».

C'est également autour de cette thématique qu'a été organisée une projection-débat du film CITEO « Faut-il jeter le recyclage ? » à Chambéry en novembre 2022, ouverte aux élu-es, technicien·nes et animateur·trices de sensibilisation et prévention.

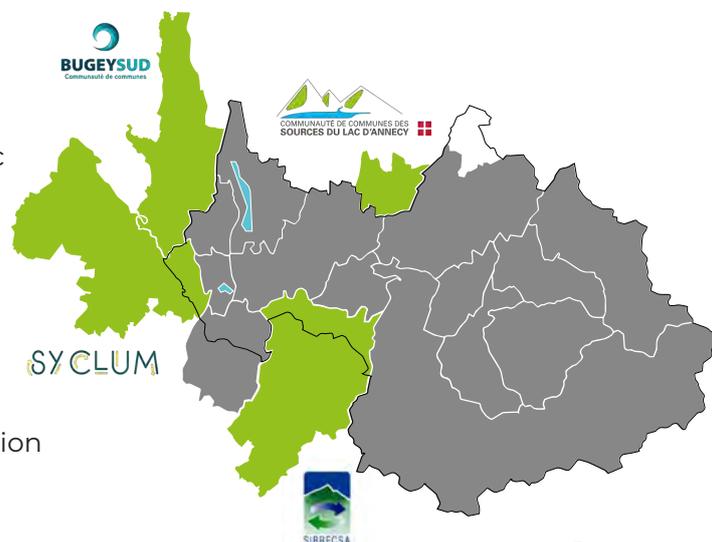


COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES VOISINS

Savoie Déchets a conclu une entente avec 4 nouveaux partenaires dans le cadre du projet de création du futur centre de tri : la Communauté de communes Bugey Sud, la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, Syclum (issu de la fusion des SICTOM du Guiers, de la région de Morestel et une partie du SMND) et le Sibrecsa (Bréda et Combe de Savoie).

Ce partenariat permet à Savoie Déchets de sécuriser un gisement d'emballages plus conséquent, et offre aux 4 collectivités une solution de tri performante à proximité.

La gouvernance du projet de construction et d'exploitation du futur centre de tri est partagée entre les collectivités adhérentes et partenaires.



COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DÉCHETS (CSA3D)



Initiée en 2011, la CSA3D représente 18 collectivités pour plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur 8 départements (soit 1 456 communes).

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les 3 principaux objectifs sont de :

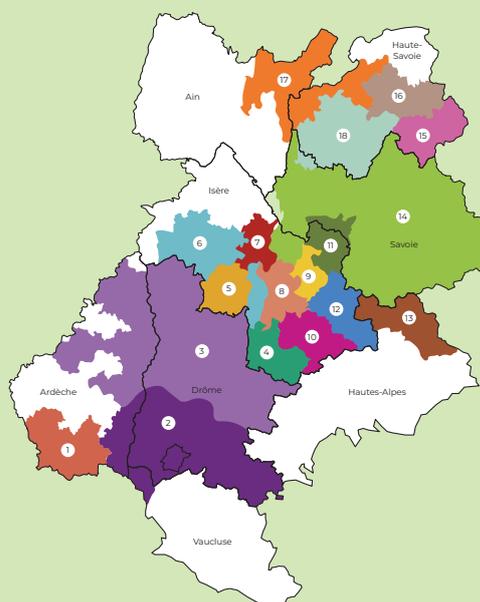
- constituer un réseau d'échanges sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- mutualiser les équipements publics et les compétences
- développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du sillon alpin.

Le budget annuel de la CSA3D est de 100 000 € (50 000 € pour la rémunération d'une chargée de mission et 50 000 € pour les frais de fonctionnement / études). La quote-part de Savoie Déchets est de 15,05 %, soit 15 000 €.

En 2022, les principales actions communes ont été l'interdépannage entre centres de traitement, le partage d'expérience, les visites de sites, le bilan des contrats de reprise matières conclus en 2018, et l'organisation d'une rencontre avec les repreneurs des matières triées en centres de tri.

18 collectivités membres :

1. SICTOBA
2. SYPP
3. SYTRAD
4. CC du Trièves
5. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
6. SICTOM de la Bièvre
7. CA du Pays Voironnais
8. CA Grenoble Alpes Métropole
9. CC du Grésivaudan
10. CC de la Matheysine
11. SIBRECSA
12. CC de l'Oisans
13. CC du Briançonnais
14. Savoie Déchets
15. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
16. SYDEVAL
17. SIVALOR
18. SILA



RÉSEAU COMPOSTPLUS

CompostPlus est un réseau national d'échanges qui rassemble élu·es et technicien·nes de collectivités engagées dans le tri des biodéchets à la source.

Le réseau réunit depuis 2007 les collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. L'association est créée en 2011, et compte aujourd'hui 60 collectivités membres, dont les valeurs partagées sont :

- la promotion d'un **retour au sol de qualité**
- la responsabilisation et le positionnement des **citoyen·nes au cœur du dispositif**
- la réduction de la production de déchets et le respect de la hiérarchie des modes de traitement : **prévention / réutilisation / recyclage ou revalorisation** (on parle alors de valorisation matière pour la production de compost) / et en dernier lieu **élimination**

RÉSEAU
Compostplus



Savoie Déchets était présent à la 9^{ème} édition des Journées Territoires & Biodéchets à Caen, en septembre 2022

LES SITES DE SAVOIE DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



VERS PLUS DE PROXIMITÉ ET DE MUTUALISATION



Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

336 rue de Chantabord
73000 Chambéry

Voir p. 34

Futur centre de tri

Rue de Chantabord
73000 Chambéry

Voir p. 26

Centre de tri actuel

928 avenue
de la Houille Blanche
73000 Chambéry

Voir p. 22

Compostage des biodéchets

Site de Champlat
Chemin des Vernatiaux
73000 Chambéry (en préfiguration)

Voir p. 18

Le centre de tri actuel et l'UVETD sont implantés sur la ZI de Bissy à Chambéry. À terme, le choix d'un foncier à proximité immédiate de l'UVETD pour la construction du nouveau centre de tri permettra de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements (tels que la plateforme de transport ferré en cours d'étude sur le site du nouveau centre de tri).

ÉTUDE DE MUTUALISATION DES TRANSPORTS 2022-2023

Étant donnée la répartition géographique des installations, une étude relative à la mutualisation des transports a été lancée en septembre 2022, afin de prendre en compte le principe de solidarité entre adhérents, et rechercher un mécanisme de péréquation du coût de ces transports.

Concernant le développement de la filière de compostage des biodéchets, Savoie Déchets s'oriente vers la création de plateformes de compostage par bassin versant, ce qui permettra de limiter les transports de déchets alimentaires sur le territoire.

Ainsi, la stratégie de Savoie Déchets en matière de développement de sites de traitement prend en compte à la fois les possibilités de mutualisation, permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également les incidences en matière de transport qu'il convient d'optimiser et de rendre moins polluants.

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.

L'UVETD et le centre de tri accueillent tous les publics :

- élu-es et personnel des collectivités membres et partenaires de Savoie Déchets
- élèves des établissements scolaires de l'école primaire à l'université, du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- grand public durant les Journées européennes du Patrimoine (septembre). En dehors de cet événement, l'organisation de visites grand public relève des collectivités adhérentes et peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les visites sont animées par les technicien·nes de Savoie Déchets ou les animateur·trices des collectivités membres ou partenaires.



Journées européennes du Patrimoine 2022
Visite de la galerie pédagogique de l'UVETD



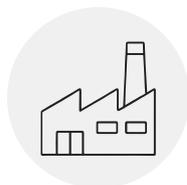
Parcours de visite du centre de tri

VISITEURS EN 2022

En 2022, les visites ont été suspendues pendant les périodes de crise sanitaire. De même, les visites du centre de tri ont été suspendues le temps des travaux de modernisation.

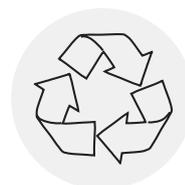
Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées européennes du Patrimoine (JEP) en organisant des « portes ouvertes », et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription.

UVETD



32 visites
614 visiteur·teuses

Centre de tri



40 visites
642 visiteur·teuses

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



02

BIODÉCHETS

PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



CONTEXTE ET ORIENTATIONS SAVOIE DÉCHETS

Par son article 88, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite « AGECE » (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages...

Aujourd'hui collectés en mélange avec les déchets non valorisables, les biodéchets représentent un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles incinérées.

Pourtant, constitués à 80 % d'eau et 20 % de matière organique, les déchets alimentaires constituent une ressource locale qui, une fois transformée en compost, vient nourrir nos sols et permet ainsi de contribuer à la résilience alimentaire de nos territoires.

Dans ce contexte, Savoie Déchets a adopté 3 grandes orientations stratégiques :

- anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en accompagnant les adhérents qui souhaitent tester des modalités de collecte entre 2022 et 2024
- via la délibération du 28 janvier 2022, mettre en exploitation un site pilote de traitement par compostage industriel, dimensionné à hauteur de 400 tonnes
- déployer une unité de compostage par bassin versant entre 2023 et 2025 : Champlat (Grand Chambéry et Grand Lac), Valezan (Tarentaise) et St-Julien-Mont-Denis (Maurienne)

HISTORIQUE

L'une des vocations de Savoie Déchets étant d'apporter des solutions de proximité et de qualité à ses adhérents tout en garantissant une maîtrise des coûts, une réflexion collective a été menée sur plusieurs années.

En 2019, une étude technico-économique réalisée par Savoie Déchets évalue à 31 800 tonnes le gisement de biodéchets sur le périmètre du syndicat.

En 2021, Savoie Déchets consulte ses adhérents sur leurs modes de gestion des biodéchets et recrute un chef de projet « biodéchets » pour co-construire des solutions au plus près des territoires.

En 2022, un pilote opérationnel de préfiguration est mis en place sur le site de Champlat à Chambéry, afin d'une part de répondre aux besoins immédiats des adhérents, et d'autre part d'expérimenter des solutions transposables sur d'autres territoires au fur et à mesure du développement des collectes.



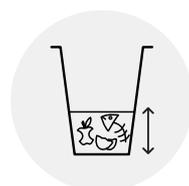
CHIFFRES CLÉS DES BIODÉCHETS



186 tonnes
de biodéchets collectés



272
livraisons de biodéchets



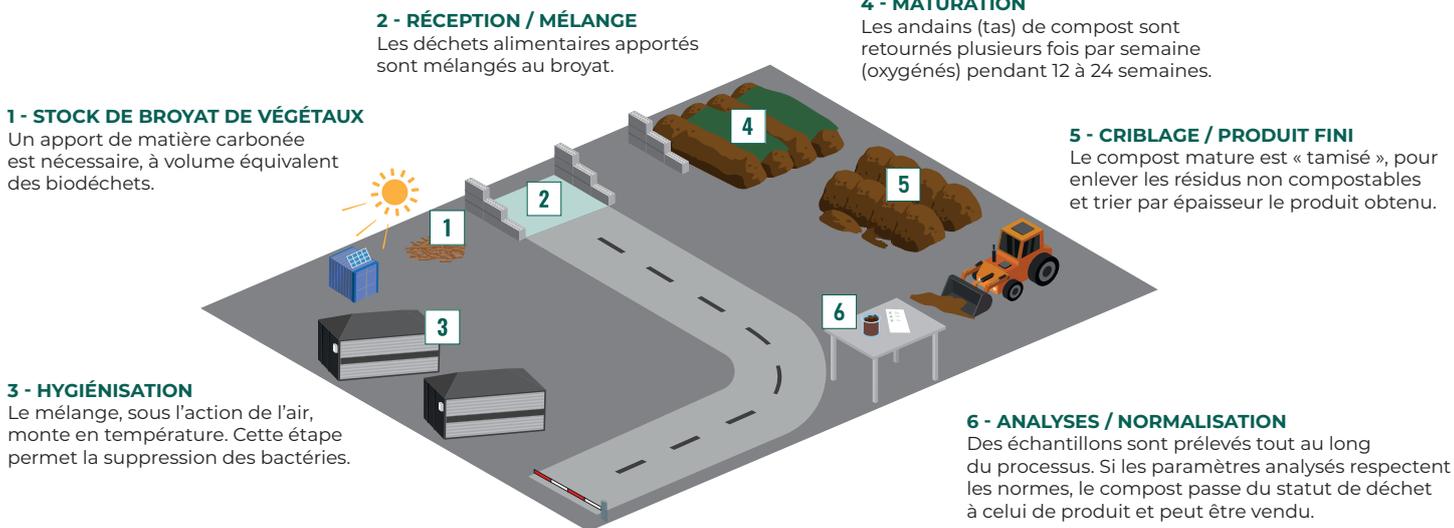
Les biodéchets représentent
30 %
des ordures ménagères



31 800 tonnes
de gisement estimé
sur la Savoie



PROCESSUS DE COMPOSTAGE SEMI-INDUSTRIEL



1^{ère} COLLECTIVITÉ DE FRANCE À S'ÉQUIPER DE CAISSONS D'HYGIÉNISATION

Savoie Déchets a été lauréat d'un appel à projets de l'ADEME, « AURABIODEC », pour le soutien à la mise en place de solutions de traitement des biodéchets, à hauteur de 1,4 M€.



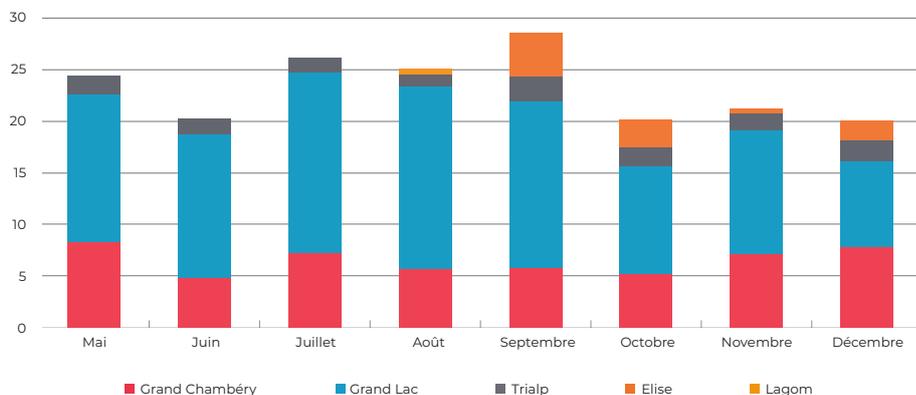
2 caissons d'hygiénisation ont été acquis en 2022, bénéficiant pour partie du fonds AURABIODEC

En octobre 2022 ont été mis en service sur la plateforme de Champlat des caissons ventilés dans lesquels est effectuée l'étape d'hygiénisation. Ces caissons sont alimentés par panneaux solaires et équipés de capteurs pour assurer le suivi de cette opération. Ils permettent de garantir une bonne aération des biodéchets et une montée en température suffisante pour l'hygiénisation, conformément aux réglementations applicables.

Les premiers mois d'utilisation ont confirmé l'efficacité de ce système modulaire, qui pourrait être dupliqué sur d'autres sites de traitement.

BILAN DES TONNAGES 2022

Suite à la mise en service du site en mai 2022, 186 t ont été reçues. 87 % ont été apportés par Grand Lac et Grand Chambéry, et des apports complémentaires ont été réalisés par des prestataires privés assurant la collecte de producteurs de biodéchets (13 %). La poursuite du déploiement des collectes en 2023 devrait entraîner une augmentation des quantités traitées.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

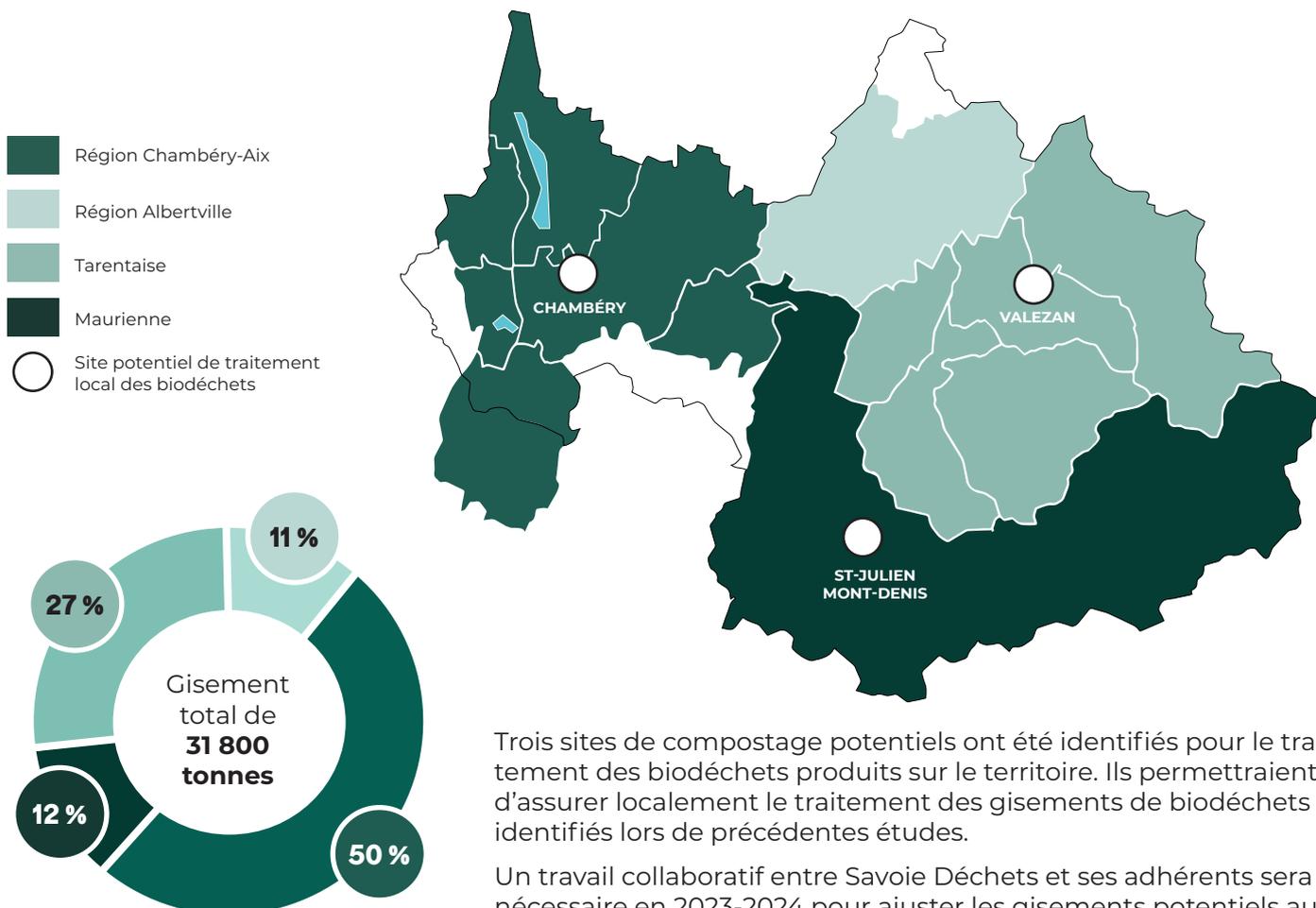
Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



UNE APPROCHE PAR BASSIN VERSANT



Trois sites de compostage potentiels ont été identifiés pour le traitement des biodéchets produits sur le territoire. Ils permettraient d'assurer localement le traitement des gisements de biodéchets identifiés lors de précédentes études.

Un travail collaboratif entre Savoie Déchets et ses adhérents sera nécessaire en 2023-2024 pour ajuster les gisements potentiels aux organisations souhaitées par les adhérents, et définir les capacités de traitement pour chacun des sites.

UNE PLATEFORME À L'ÉTUDE À VALEZAN



Savoie Déchets est propriétaire du site de l'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères, située à Valezan (73). Ce site, aujourd'hui sans activité, est idéalement positionné pour accueillir une unité de compostage des biodéchets pour le secteur de la Tarentaise.

Parallèlement, la Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) souhaiterait utiliser une partie du site pour y implanter un garage pour ses bennes de collecte ainsi que des locaux sociaux pour son personnel. À ce titre, une convention d'occupation a été conclue entre Savoie Déchets et la COVA en mai 2023.

Une étude sera lancée en 2023 pour étudier l'implantation des deux installations.

03

VALORISATION MATIÈRE



Cabin



PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



HISTORIQUE DU SITE

Construit en 1995 par la Ville de Chambéry, le centre de tri est alors exploité en délégation de service public par la société « Valespace ». La délégation de service public est transférée à la communauté de communes Chambéry Métropole en 2001, puis à Savoie Déchets à sa création en 2010. Le centre de tri est **repris en régie directe par Savoie Déchets** en 2018.

Le centre de tri de Gilly-sur-Isère a quant à lui été construit en 2000, et transféré à Savoie Déchets en 2014. L'équipement vieillissant et n'étant pas adapté à l'arrivée de l'extension des consignes de tri, le site a été reconverti en quai de transfert au 1^{er} janvier 2022.

De mi-septembre à fin octobre 2022, d'importants **travaux de modernisation** ont été réalisés au centre de tri de Chambéry, afin d'assurer une solution fiable en attendant la construction d'un **nouveau centre de tri**, dont la mise en service est prévue à partir de mi-2025.

TRAVAUX DE MODERNISATION

La phase transitoire a consisté à adapter le centre de tri de Chambéry à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire. En effet, les objectifs de cette phase ont été :

- l'adaptation au tri des nouveaux emballages (pots, barquettes et films)
- l'augmentation des capacités et des performances de tri
- l'amélioration des conditions de travail des trieur-euses

Les travaux réalisés concernent des équipements existants (modification des mailles du trommel, déplacement d'un trieur optique, fermeture des cabines de tri), ainsi que l'ajout de nouveaux équipements (3 trieurs optiques supplémentaires et une machine à courants de Foucault).



Centre de tri



Ouverture de la toiture



Installation de la machine à courants de Foucault



Renfort des alvéoles

CHIFFRES CLÉS DU TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

28 074 tonnes
d'emballages triés



13 000 tonnes
de gros cartons bruns
de déchetteries / privés



22 678 tonnes
de matières recyclées



13 + 4
13 adhérents
+ 4 partenaires



20 %
de refus en entrée
du centre de tri

33
agent-es Savoie Déchets



59 trieur-euses
en insertion
professionnelle



64 %
de sorties dynamiques
pour l'insertion
professionnelle

PROCESSUS INDUSTRIEL

Le centre de tri modernisé permet de trier 9 flux distincts (le futur centre de tri produira 12 flux sortants), adaptés aux nouvelles consignes de tri des emballages en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

3 équipes d'opérateurs de 20 personnes lui permettent de tourner en 3 x 8h les jours de la semaine, ainsi qu'un samedi matin par mois depuis 2023.

Les travaux de modernisation se chiffrent à 2 M€. Une étude de reconversion sera menée sur ce centre de tri lorsque le futur site sera opérationnel.

3 - LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits sont orientés vers un crible balistique, permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

1 - L'ALIMENTATEUR

L'ancienne fonction de l'alimentateur était d'ouvrir les sacs jaunes. Désormais, il régule l'alimentation des emballages sur le convoyeur.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levrault

5 - LE SÉPARATEUR À COURANTS DE FOUCAULT

Un champ magnétique puissant permet de séparer l'aluminium des déchets non métalliques, et d'orienter ces 2 flux vers les alvéoles correspondantes.

4 - LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux, ensuite dirigés vers une presse à paquets.



1 Alimentateur

2 Trommel

3 Crible balistique

4 Séparateur magnétique

5 Séparateur à courants de Foucault

6 Trieurs optiques

7 Séparateur aéraulique

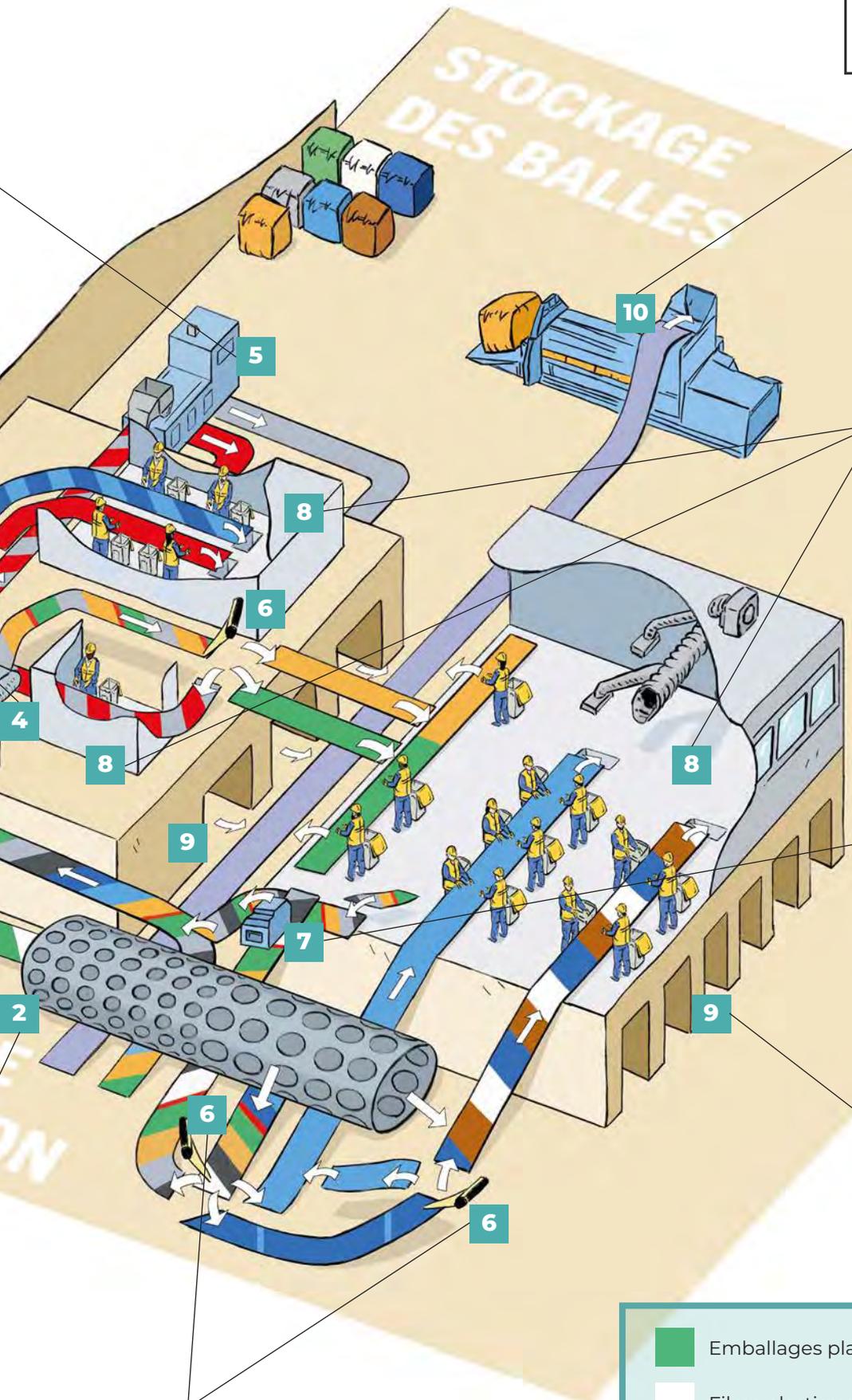
8 Cabines de tri manuel

9 Alvéoles

10 Presse à balles

2 - LE TROMMEL

À partir de l'alimentateur, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les objets en trois flux, en fonction de leur dimension.



10 - LA PRESSE À BALLES

Quand une alvéole est pleine, un-e cariste déplace son contenu sur le tapis de presse : la matière est acheminée vers la presse et mise en balles.

8 - LES CABINES DE TRI

Des opérateur-trices de tri affinent le tri et effectuent un « contrôle qualité ». Le tri manuel est organisé en 3 cabines, équipées de 20 postes de tri.

7 - LE SÉPARATEUR AÉRAUIQUE

Il sépare les films des autres emballages en projetant de l'air. Les films, plus légers, suivent le jet d'air et sont redirigés vers l'alvéole correspondante.

9 - LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles, avant la mise en balles.

6 - LES TRIEURS OPTIQUES

Un faisceau optique est émis par la machine, qui reconnaît le matériau en fonction de sa forme, sa couleur et son opacité. Des buses projettent ensuite de l'air comprimé pour orienter les emballages vers le bon tapis. Le centre de tri est équipé de 4 trieurs optiques.

	Emballages plastiques		Papier
	Films plastiques		Cartonnettes
	Emballages acier		Briques / Tetra®
	Emballages aluminium		Gros cartons
	Refus		

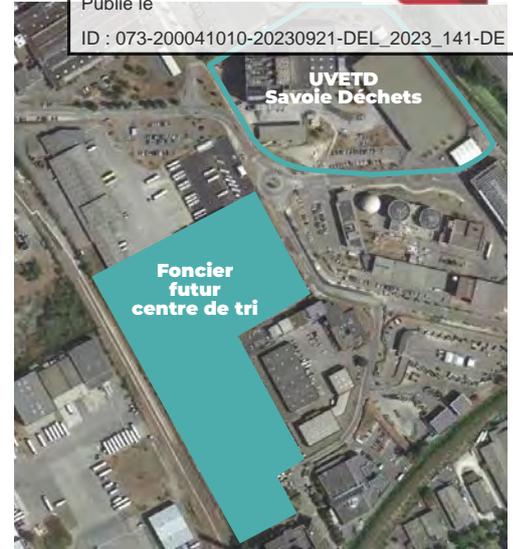
FUTUR CENTRE DE TRI

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



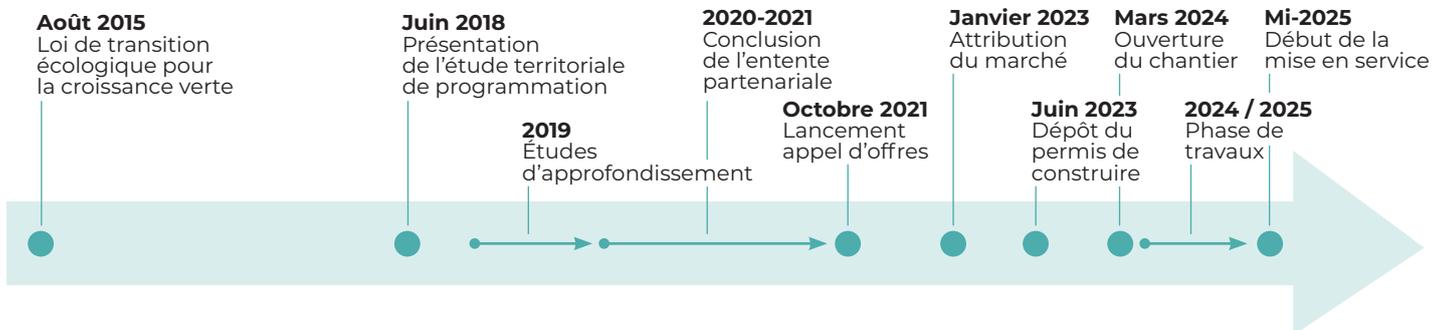
CONTEXTE

L'étude pour l'implantation du futur centre de tri a permis de démontrer que Chambéry était le barycentre des tonnages apportés par les 17 collectivités adhérentes et partenaires.

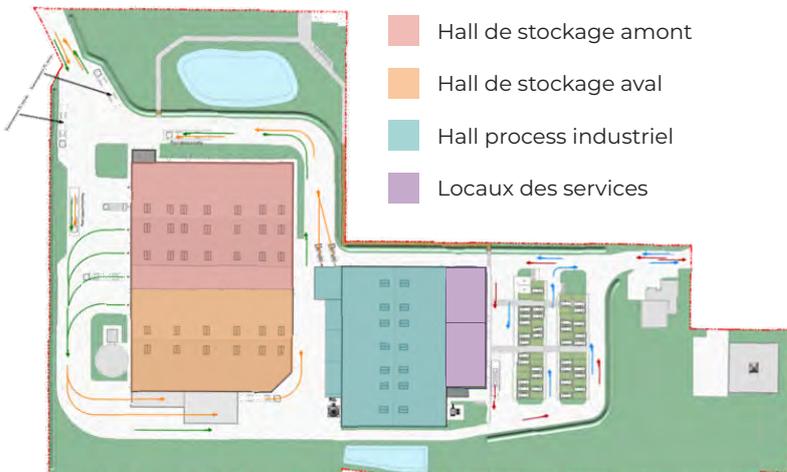
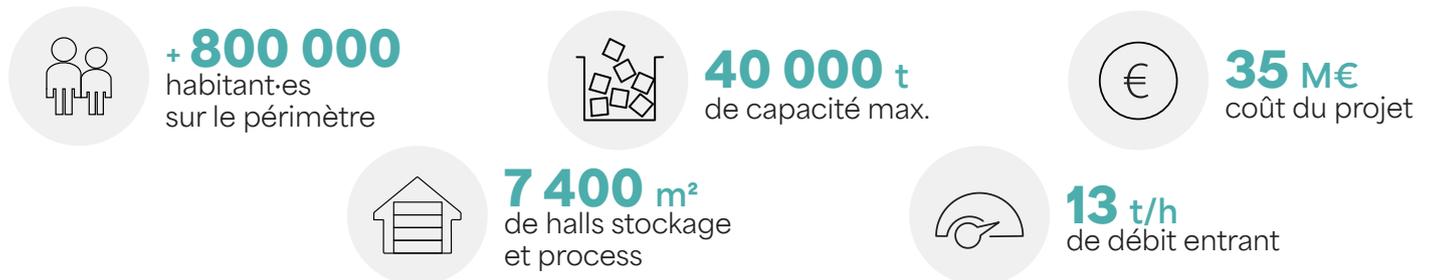
Par conséquent, le futur site du centre de tri sera implanté dans la ZI de Bissy à Chambéry, à proximité immédiate de l'UVETD.

L'acquisition de la dernière parcelle foncière est prévue pour fin 2023 ; ainsi les travaux pourront débuter autour de mars 2024.

DATES CLÉS DU PROJET



CHIFFRES CLÉS DU PROJET



Plan de masse du site du futur centre de tri des emballages



Insertion paysagère de la face Sud du site, avec l'UVETD en arrière-plan

INSERTION PROFESSIONNELLE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets **participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion professionnelle**. Trialp et Tri-Vallées sont les entreprises d'insertion qui gèrent la prestation de tri pour Savoie Déchets.

Suite à l'incendie survenu en septembre 2022 au siège de Trialp, les services de l'entreprise d'insertion sont temporairement relogés dans des locaux tertiaires appartenant à Savoie Déchets.

Une entreprise d'insertion développe une activité économique et une activité sociale au bénéfice de personnes en difficulté (maladie grave, justice, sans qualifications). Ces publics sont prescrits par les partenaires sociaux (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi....). Son objectif est de permettre de (ré)apprendre à travailler au sein d'un organisme (respect des horaires, exécution de tâches, respect de la hiérarchie) tout en proposant un accompagnement renforcé, autant sur les acquis professionnels que dans la levée des freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, budget, formalités administratives). Cela permet aux employé-es de construire un projet professionnel (emploi, formation, création, accès à la retraite...).

Les contrats proposés aux trieur-euses sont des CDD d'insertion de 4 mois, renouvelables dans une limite de 2 ans.

En 2022, ce sont 147 personnes issues de l'insertion qui ont travaillé au centre de tri de Chambéry :

- 41 femmes et 106 hommes
- 23 seniors
- 35 demandeur-euses d'emploi longue durée
- 40 personnes relevant des minima sociaux
- 45 jeunes de moins de 26 ans

Grâce à leur activité au centre de tri, les employé-es de Trialp et Tri-Vallées ont pu bénéficier de plus de 3 000 heures de formation :

- 2 072 heures de remise à niveau de la langue française
- 42 heures de formation prévention
- 84 heures de formation à la gestion des conflits
- 460 heures de formation aux CACES et code de la route

Parmi ces employé-es, on recense un taux de sorties dynamiques de 64 % pour l'année 2022 (3 CDI, 10 CDD, 6 formations, 4 en structures d'insertion, 1 accès à la retraite).



147 personnes
employées
en 2022



12 mois
d'accompagnement
moyen

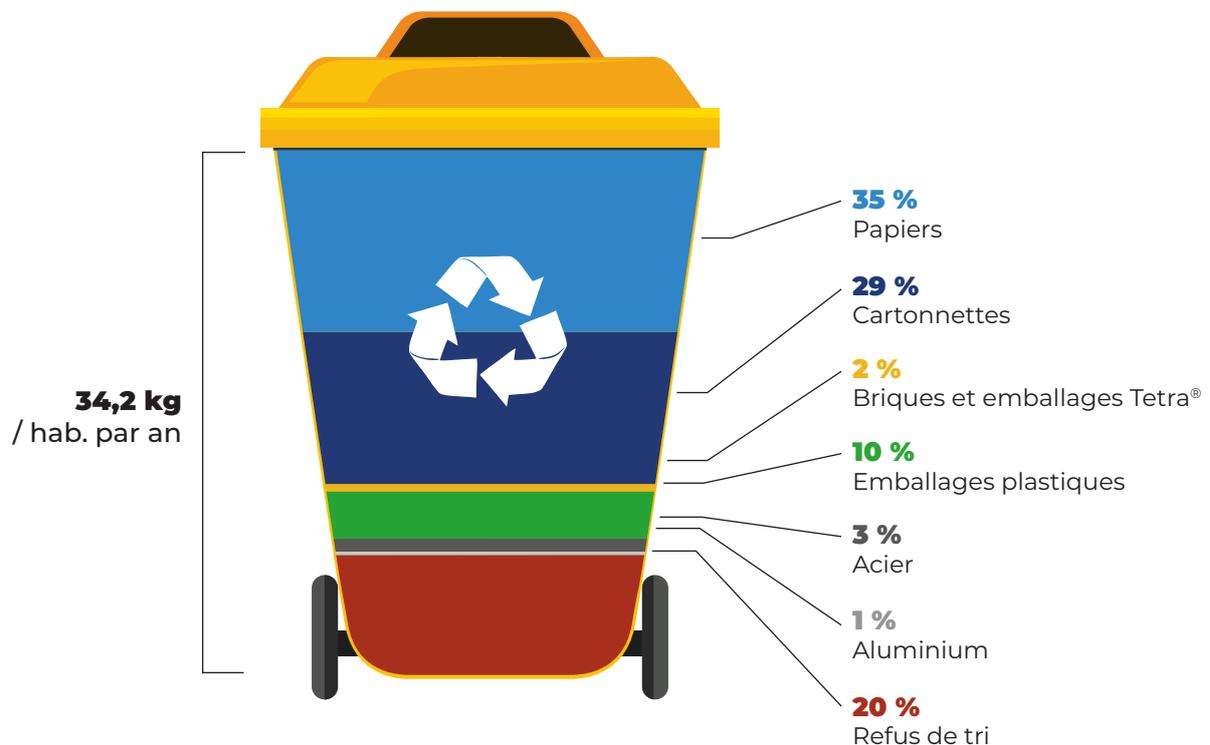


3 000 h
de formations



Trois équipes de 20 trieur-euses en insertion professionnelle interviennent chaque jour au centre de tri

MATÉRIAUX ENTRANTS AU CENTRE DE TRI



« REFUS DE TRI » ET IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers dans les collectes sélectives. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et risquent de mettre les agent-es en danger.

En 2022, les refus de tri représentent 20 % des tonnages entrants sur le centre de tri. Un taux élevé qui appelle à une sensibilisation accrue des habitant-es aux bons gestes de tri.

4,8 tonnes de déchets dangereux ont été évacuées (filtres à huile de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...) et envoyées dans des filières de traitement adaptées.

En 2022, 7 agent-es de tri ont été piqués-es par seringue ou autres objets piquants, contre 5 en 2021. Ainsi, le risque de se blesser avec des déchets dangereux est toujours présent en chaîne de tri.

Les arrêts fréquents des chaînes de tri pour enlever les éléments gênants ou dangereux continuent d'impacter l'activité du centre de tri.



Seringues



Batteries



Carcasses d'animaux



Munitions



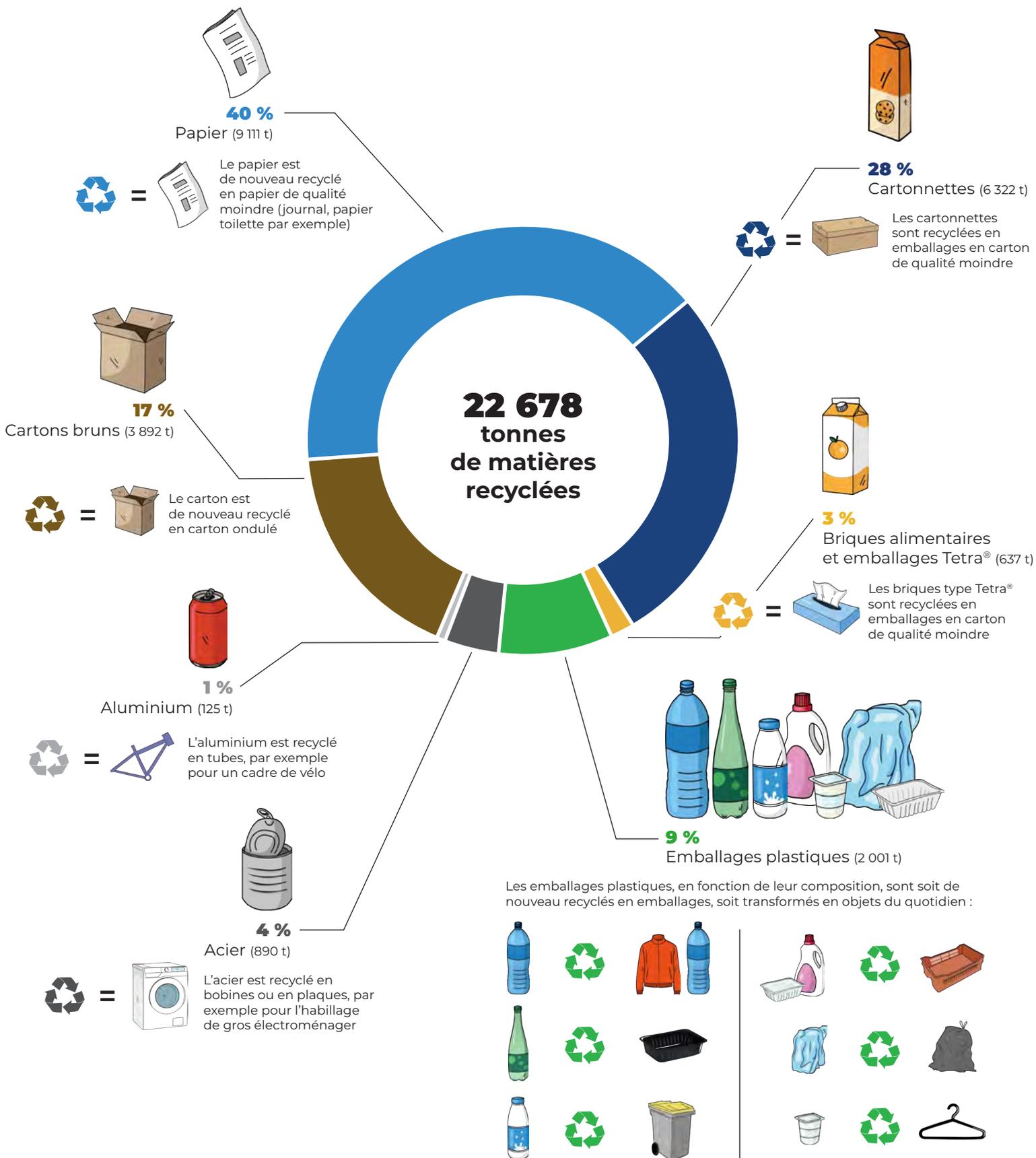
Bouteilles de gaz



Produits pyrotechniques

QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclées, ces matières deviennent de nouveaux objets :



DESTINATION DES MATIÈRES TRIÉES

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

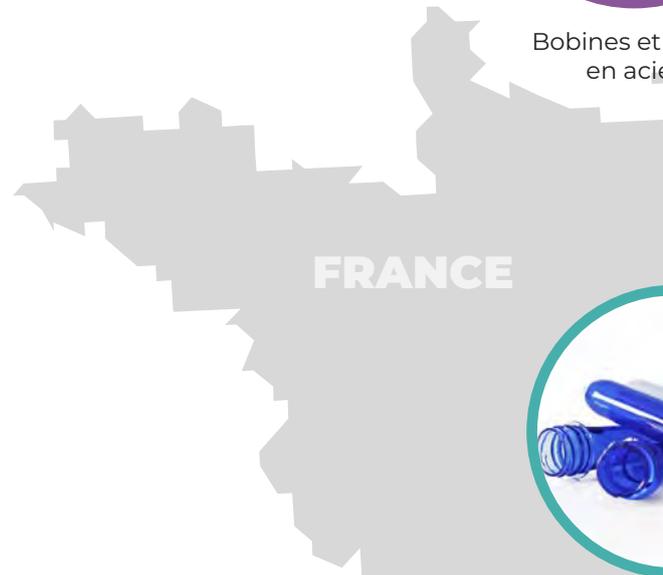
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levrault



Bobines et
en aci

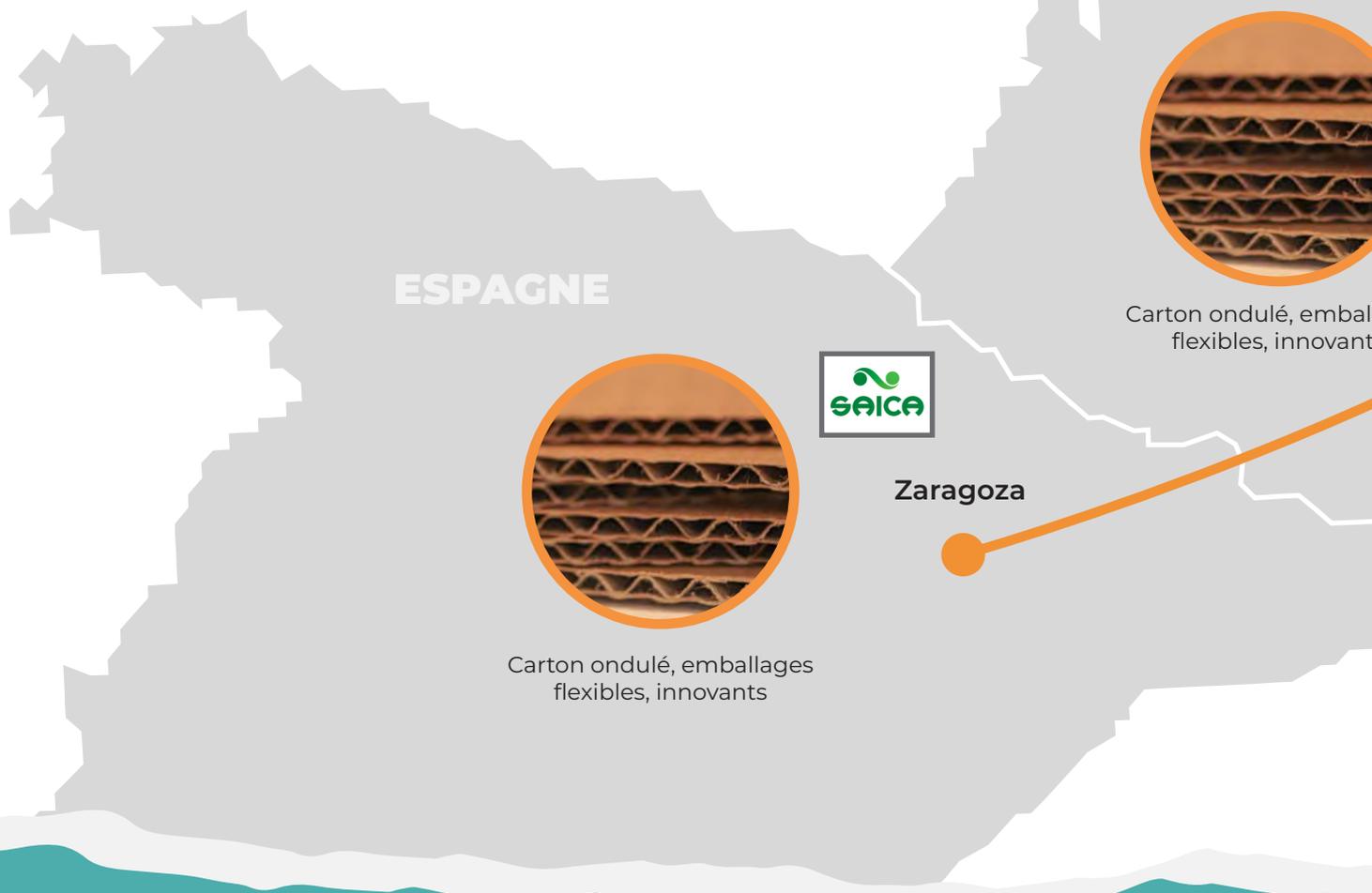
- Plastiques
- Papiers / cartons mêlés (PCM)
- Papier
- Métaux
- Repreneurs



FRANCE



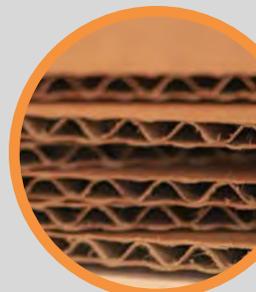
Régénérat
(granulés,



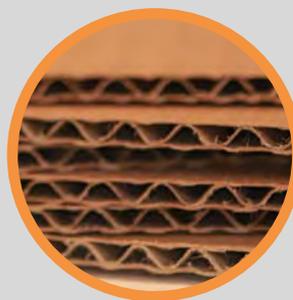
ESPAGNE



Zaragoza



Carton ondulé, embal
flexibles, innovant



Carton ondulé, emballages
flexibles, innovants



BILAN 2022 ET ÉVOLUTIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Suite aux 2 années fortement impactées par le COVID-19 (2020 et 2021), le total des tonnages n'a pas encore totalement retrouvé le niveau de 2019 (21 600 t pour les 13 adhérents vs 20 883 en 2022).

En revanche, le retour d'une pleine saison touristique à l'hiver 2022 se traduit par une hausse importante des tonnages issus des collectes sélectives en Tarentaise.

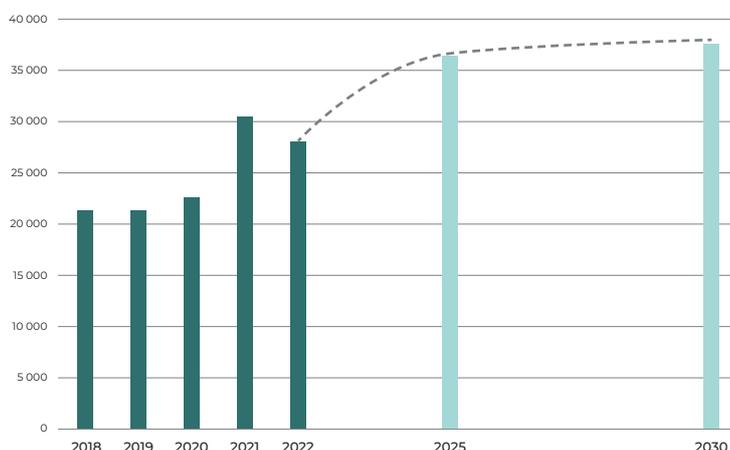
TONNAGES ENTRANTS	EMBALLAGES	JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	MULTI-MATÉRIAUX	TOTAL 2022	TOTAL 2021	ÉVOLUTION 2021 / 2022
COLLECTIVITÉS <i>(en tonnes)</i>						
CA Grand Chambéry	-	273	6 075	6 348	6 741	- 6 %
CA Grand Lac	-	145	3 744	3 888	4 019	- 3 %
CA Arlysère	118	223	2 684	3 025	3 067	- 1 %
CC Cœur de Chartreuse	248	192	-	440	469	- 6 %
CC Cœur de Savoie	176	266	-	442	452	- 2 %
CC Lac d'Aiguebelette	205	80	-	285	314	- 9 %
CC Yenne	218	102	-	319	388	- 18 %
SIRTOM Maurienne	-	-	2 471	2 471	2 261	+ 9 %
CC Vallées d'Aigueblanche	-	-	332	332	323	+ 3 %
CC Cœur de Tarentaise	-	-	674	674	539	+ 25 %
CC Val Vanoise	-	-	807	807	601	+ 34 %
CC Haute Tarentaise	-	-	1 148	1 148	915	+ 25 %
CC Versants d'Aime	-	-	784	784	722	+ 9 %
TOTAL ADHÉRENTS	965	1 281	18 719	20 963	20 811	+ 1 %
CC Bugey Sud	894	551	-	1 444	1 428	+ 1 %
SIBRECSA	-	682	-	682	743	- 8 %
CC Sources du Lac d'Annecy	369	254	33	656	694	- 5 %
SYCLUM	1 578	1 624	1 127	4 329	4 243	+ 2 %
TOTAL PARTENAIRES	2 840	3 111	1 160	7 111	7 108	+ 0 %
TOTAL 2022	3 805	4 392	19 878	28 074	27 919	+ 0,6 %

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES À HORIZON 2030

Une hausse de 10 à 15 % est attendue suite au lancement de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, sur les territoires qui séparaient auparavant le papier des emballages, la simplification du geste de tri devrait également se concrétiser par une hausse d'environ 10 %.

Enfin, à horizon 2025, de nouveaux tonnages du SIBRECSA seront pris en charge.



PERFORMANCES DE TRI

COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2022	2021			2022		
		Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant*	CS hors refus de tri kg/hab	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant* %	CS hors refus de tri kg/hab
CA Grand Chambéry	145 103	46,9	22,9 %	36,2	43,8	17,9 %	35,9
CA Grand Lac	83 525	48,7	18,5 %	39,7	46,6	11,4 %	41,2
CA Arlysère	68 880	44,9	19,1 %	36,3	43,9	24,6 %	33,1
CC Cœur de Chartreuse	19 081	24,6	12,7 %	21,5	23	12,2 %	20,2
CC Cœur de Savoie	13 104	34,8	17 %	28,9	33,7	23,3 %	25,9
CC Lac d'Aiguebelette	6 859	46,4	24 %	35,2	41,6	21,2 %	32,8
CC Yenne	7 782	50	19,9 %	40	41	19 %	33,3
SIRTOM Maurienne	73 619	30,8	20,8 %	24,4	33,6	21,1 %	26,5
CC Vallées d'Aigueblanche	11 573	28	17,5 %	23,1	28,6	19,7 %	23
CC Cœur de Tarentaise	23 573	23,1	17,8 %	21,6	28,6	19,4 %	23
CC Val Vanoise	27 482	22,2	19,1 %	17,9	29,4	22,7 %	22,7
CC Haute Tarentaise	40 663	22,7	22,7 %	17,5	28,6	29,2 %	20
CC Versants d'Aime	24 208	30	22,7 %	23,2	32,4	27,6 %	23,4
TOTAL ADHÉRENTS	545 452	38,5	20,5 %	30,6	38,3	20,7 %	30
CC Bugey Sud	37 351	38,4	18 %	31,8	38,7	18 %	31,7
SIBRECSA	60 480	12,3	6,8 %	10,5	11,3	6,8 %	10,5
CC Sources du Lac d'Annecy	16 774	42	20,6 %	31,1	39,1	20,6 %	31,1
SYCLUM	159 564	37,7	16,8 %	31,4	27,1	16,6 %	22,6
TOTAL PARTENAIRES	274 169	31,6	16,3 %	26,4	26	15,5 %	21,9
TOTAL ENTRÉES	819 621	36	19,2 %	29,1	34,2	20 %	27,4

* Chiffres issus des caractérisations entrantes

CARACTÉRISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le taux de refus entrant est déterminé grâce à des caractérisations des collectes. Ces opérations, réalisées en moyenne 18 fois par collectivité et par an, consistent à prélever un échantillon de 40 kg d'emballages en vrac, puis à en trier finement le contenu, afin de définir le ratio de chaque flux (papier, cartonnets, acier, aluminium, différentes résines plastiques, etc.) et également celui des erreurs, appelé « refus de tri ».

Les chiffres obtenus servent ensuite à répartir les tonnages sortants, ce qui permet à chaque collectivité de revendre les matières au plus proche de ce qui a été collecté.

Il est à noter que ces caractérisations reflètent globalement la qualité des tonnages entrants, mais qu'il y a néanmoins des écarts dus au process : le débit est plus de 150 fois plus élevé que lors d'une caractérisation entièrement manuelle.

La performance du tri sera plus élevée dans le nouveau centre de tri.



L'agente en charge des caractérisations réalise plus de 300 opérations par an

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berger
Levrault

04

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



HISTORIQUE DU SITE

La première usine d'incinération des déchets ménagers est construite en 1977. Deux lignes d'incinération permettaient de traiter 77 000 t d'ordures ménagères par an avec un process d'incinération des boues de station d'épuration.

En 1995, une 1^{ère} phase de modernisation a lieu avec la construction d'une troisième ligne d'incinération, la mise en place d'une installation pour traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et d'un système de récupération et de valorisation de chaleur produite par l'usine.

De 2005 à 2008, une 2^{ème} phase de modernisation est engagée, comprenant l'augmentation de la capacité d'incinération à 115 000 t / an d'ordures ménagères, la mise en place d'un système de contrôle en continu des rejets ainsi que la mise en place de la récupération de chaleur pour le chauffage urbain sur les 2 lignes qui en étaient dépourvues, et l'ajout d'un système de production d'énergie électrique sur les 3 lignes. L'incinérateur évolue alors en une **unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets** (UVETD).

Afin d'accueillir les tonnages provenant de la Tarentaise, un arrêté préfectoral est pris en date du 10 mai 2016, qui autorise Savoie Déchets à augmenter sa capacité de traitement de 115 000 à 120 000 t / an d'ordures ménagères.

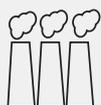
En 2022, de nouveaux travaux de modernisation ont permis d'**augmenter le volume de chaleur récupérée** et réinjectée dans le réseau de chauffage urbain de Chambéry.



CHIFFRES CLÉS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD)



45
agent-es



3 lignes
d'incinération



134 900 tonnes
de déchets gérés

106 254 tonnes
de déchets incinérés



2 610 tonnes
de DASRI* incinérés



20 291 tonnes
de boues de stations
d'épuration incinérées

79 978 MWh
d'énergie thermique
vendue



19 777 MWh
d'électricité produite



coefficient
énergétique
de **69,5 %**

En 2022, les performances énergétiques de l'UVETD ont été fortement impactées par les travaux de récupération de la chaleur fatale (voir p. 38). Le coefficient de performance énergétique du site se situe en moyenne à 75,8 % entre 2018 et 2021.

Parmi les déchets valorisés, près de 19 000 tonnes de mâchefers ont été utilisées en travaux publics, et plus de 2 500 tonnes de métaux ont été recyclées en fonderie.

* Déchets d'activités de soins à risques infectieux

5 - TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

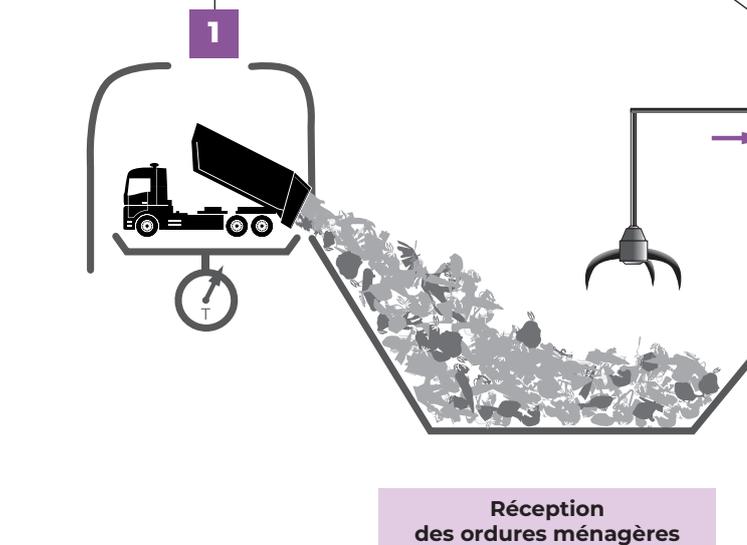
Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours. Cette injection permet de traiter une partie des oxydes d'azote

1 - LIVRAISON DES DÉCHETS ET CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (détection de la radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

2 - DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'UVETD est la seule installation de Savoie, Haute-Savoie et Ain à traiter ce type de déchets (cliniques, hôpitaux, laboratoires...). Une installation spécifique gère le vidage des bacs DASRI en trémie du four.



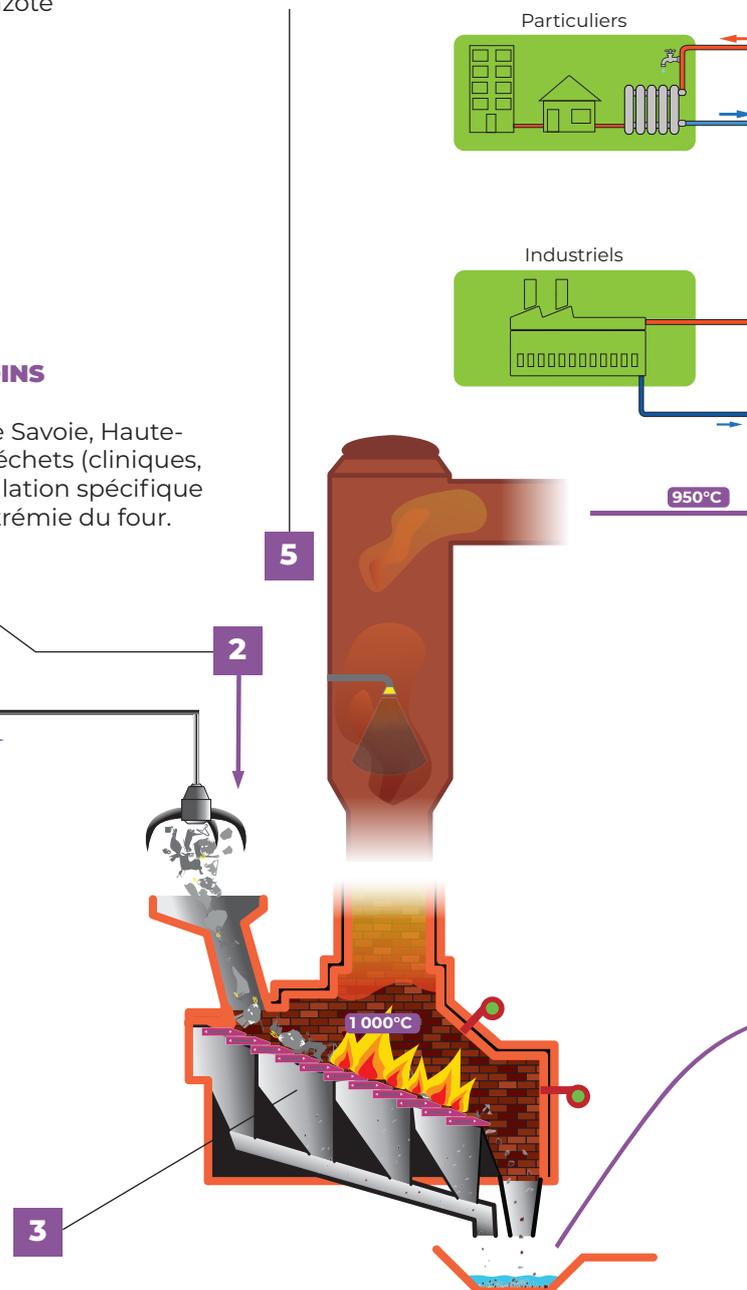
3 - COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont le mouvement permet leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850 °C, ce qui permet de détruire la majorité des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus des 850 °C. Toutefois, en cas de chute de température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles.

Cet air, qui peut être réchauffé, a 3 fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie

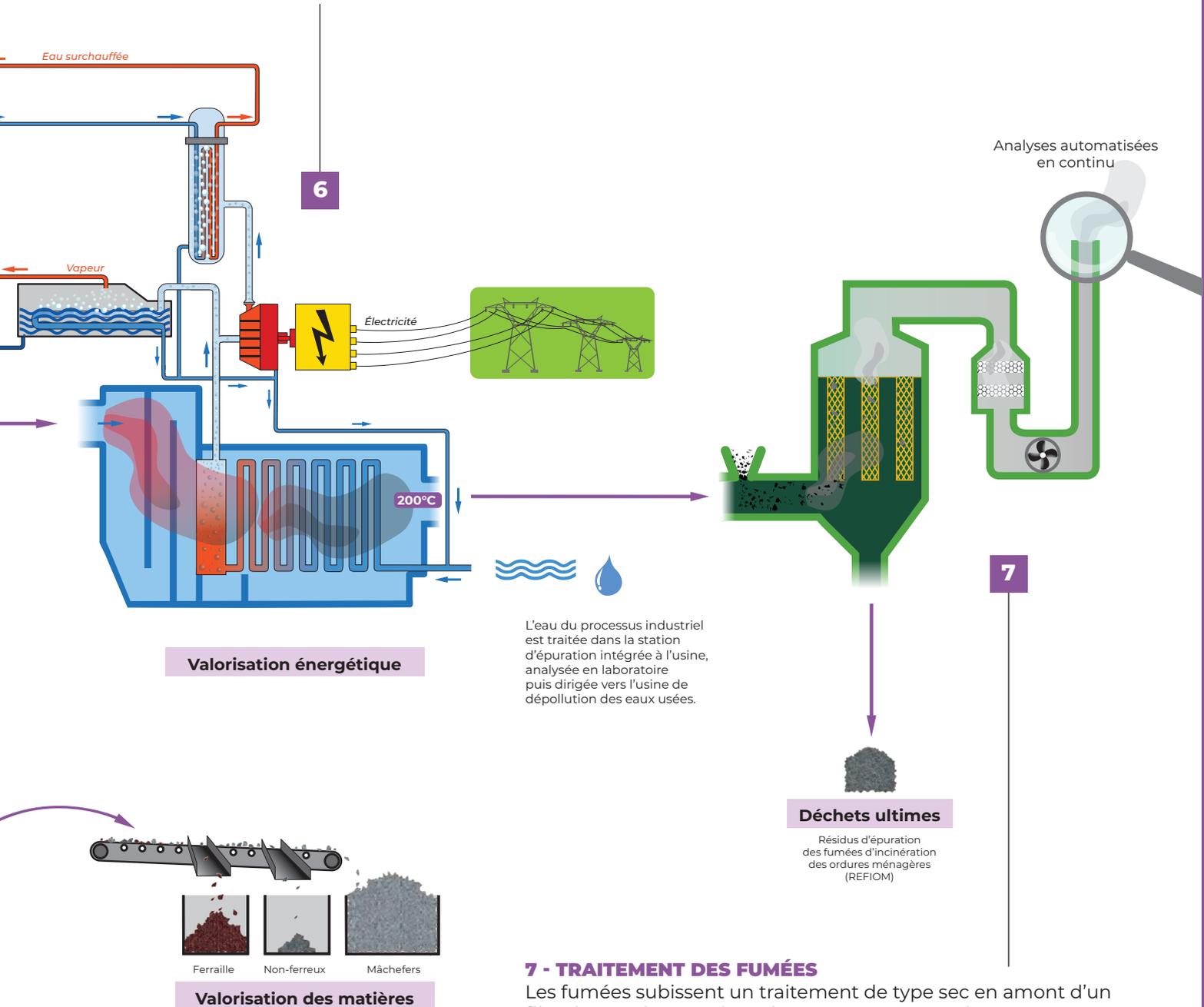
De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz, pour obtenir leur combustion complète.



6 - RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous 2 formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur
- en électricité, grâce au turbo-alternateur, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue pour l'autre.



L'eau du processus industriel est traitée dans la station d'épuration intégrée à l'usine, analysée en laboratoire puis dirigée vers l'usine de dépollution des eaux usées.

7 - TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches, et répondent aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude, permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique)
- injection de charbon actif, pour fixer les dioxines et les métaux lourds
- injection d'urée (dont une partie est apportée par les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.
- Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIO*) restants dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

4 - MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Ils sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux (ferreux et non-ferreux) sont revendus pour être recyclés.

VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE

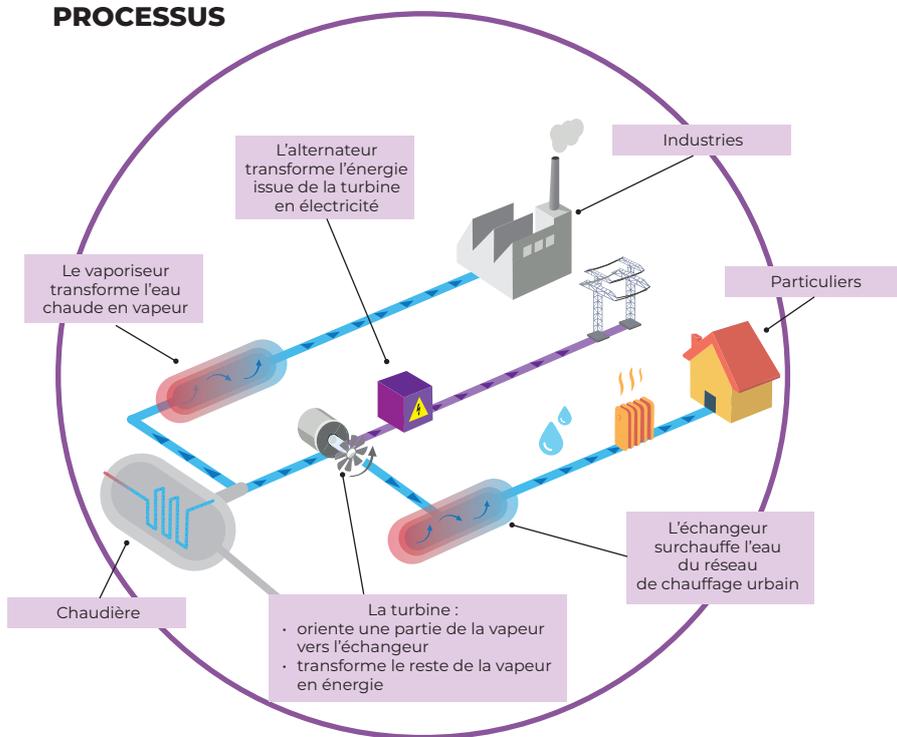
CONTEXTE

Dès 2020, une réflexion a été entamée avec la Ville de Chambéry afin d'améliorer la valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets, permettant ainsi de garantir la fourniture au réseau de chauffage urbain d'une énergie locale et fiable. Les études d'exécution ont été réalisées en 2021, et les travaux réalisés en 2022, couronnés par une inauguration commune avec la SCDC* le 2 décembre. Ainsi, le coefficient de performance énergétique de l'UVETD augmentera de 75 à 90 % :

* Société chambérienne de distribution de chaleur, délégataire de la Ville de Chambéry

	ÉNERGIE THERMIQUE		
	Chaleur vendue	Hausse vente / 2019	Correspondance énergie
Situation 2019	92 GWh / an	-	9 000 foyers
Projection 2023	123 GWh / an	+ 31 GWh	12 500 foyers

PROCESSUS



TRAVAUX

Les travaux ont été initiés en mars avec la préparation du nouveau réseau reliant l'UVETD à la chaufferie urbaine de la SCDC de Bissy (photos 1 et 2).

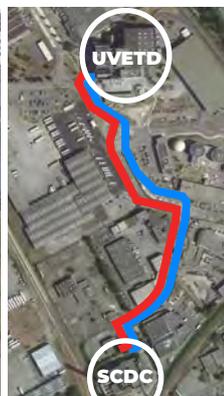
2 nouveaux échangeurs vapeur / eau surchauffée ont été installés au sein de l'usine (photo 3).

La turbine du groupe turbo-alternateur (GTA) B a ensuite été changée, pour une turbine permettant un soutirage réglé de vapeur (photo 4).

En parallèle, le système de commande de la turbine du GTA A a également bénéficié de travaux de modernisation, ce qui a permis de pallier à l'arrêt du GTA B pendant la durée des travaux.



1. Création d'un nouveau réseau d'eau surchauffée



2. Tracé du nouveau réseau



3. Mise en place des nouveaux échangeurs



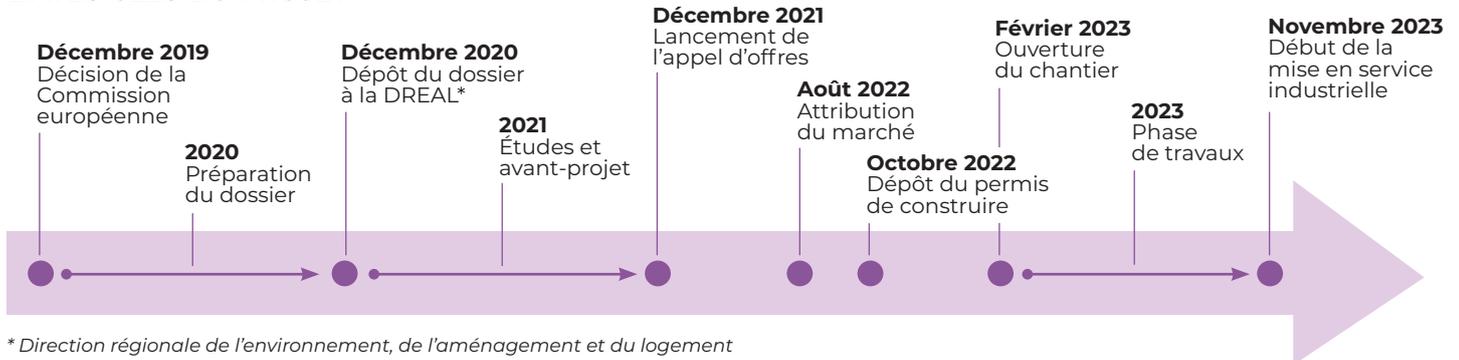
4. Installation de la nouvelle turbine

MISE AUX NORMES EUROPÉENNES

CONTEXTE

La Commission européenne a adopté en décembre 2019 une nouvelle réglementation en matière d'incinération des déchets. Savoie Déchets est dans l'obligation de mettre l'UVETD en conformité pour décembre 2023, par des travaux concernant les rejets d'oxydes d'azote dans les fumées et le suivi en continu des émissions de mercure.

DATES CLÉS DU PROJET



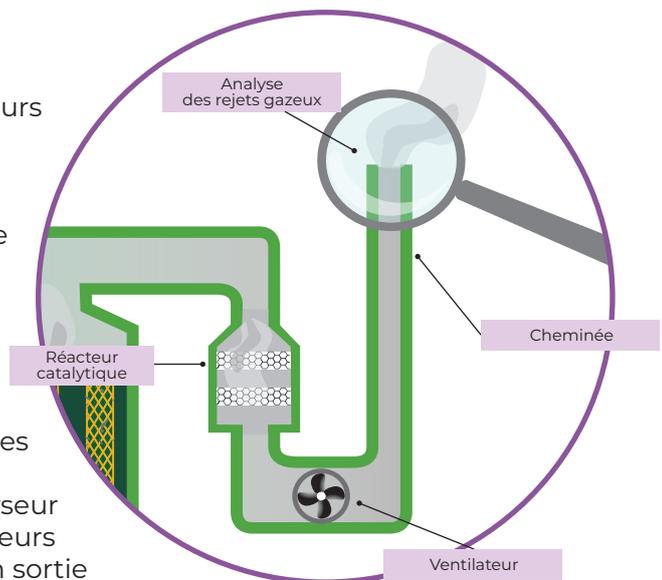
MISES AUX NORMES

OXYDES D'AZOTE

Dans cette décision de la Commission européenne, les valeurs limites d'émission de certains gaz ont été abaissées. À l'UVETD, les travaux réalisés garantiront en continu des valeurs très inférieures à ces seuils. Le procédé industriel combine les propriétés chimiques de l'urée à la technologie « nid d'abeille » des filtres en place dans les catalyseurs, permettant ainsi d'atteindre des valeurs d'émissions de 50 mg d'oxydes d'azote par m³ de fumée sur 24h, là où la norme exige de certifier une valeur limite de 80 mg.

MERCURE

Jusqu'alors, Savoie Déchets réalisait des mesures ponctuelles de rejet de mercure. Il est désormais nécessaire d'être en capacité de le mesurer en continu : c'est pourquoi un analyseur a été installé sur chaque ligne en décembre 2022. Des capteurs réalisent donc maintenant en permanence des mesures en sortie de cheminée et envoient les données aux logiciels d'analyse.



Insertion paysagère de l'extension de la façade Ouest



Phase de travaux (ouverture de la façade)



Modélisation des 3 réacteurs catalytiques



CERTIFICATIONS ISO

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010 et ISO 50001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans, et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14001 et ISO 50001 s'est déroulé avec succès en novembre 2022 et permet le maintien de ces certifications.

Norme ISO 14001

Les actions mises en œuvre en 2021 satisfont aux critères de la norme en termes :

- d'optimisation du fonctionnement de la station de traitement interne et réduction de la consommation d'eau,
- de maîtrise des nuisances lumineuses,
- de maîtrise des rejets atmosphériques.



Norme ISO 50001

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015. Le site est certifié depuis novembre 2019 selon la version 2018 de la norme.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Les actions mises en œuvre en 2022 satisfont aux critères de la norme en termes :

- d'augmentation de la production de la vapeur et de l'électricité,
- d'optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques et amélioration des moyens de mesure.

CONTRÔLE DES REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines :

- pour les **rejets aqueux de type industriel** et pour les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry. Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Un organisme indépendant effectue un contrôle mensuel des paramètres. Un contrôle externe semestriel est effectué sur les dioxines et furanes
- les **eaux de voirie non souillées** sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur
- les **eaux de toiture** sont rejetées directement dans le milieu naturel
- pour les **rejets aqueux en milieu naturel**, un contrôle annuel est effectué par un organisme extérieur

	pH	t° °C	Débit m³/j	MEST mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NTK mg/l	Fluorures mg/l	Cyanures libres µg/l	AOX mg/l	Cd mg/l
Moyenne 2022	7,26	26,03	35,75	34,25	136,17	35,17	12,98	0,18	50	0,33	0,002
Max. réglementaire	5,5<x>8,5	< 30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05
	Tl µg/l	As mg/l	Pb mg/l	Cr mg/l	Cr VI µg/l	Cu mg/l	Ni mg/l	Zn mg/l	Hg µg/l	HTC mg/l	PCDD/F mg/l
Moyenne 2022	4,58	0,005	0,02	0,044	10	0,026	0,01	0,09	0,1	0,09	1,75 x 10 ⁻⁸
Max. réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3 x 10 ⁻⁶

CONTRÔLE DES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), mercure (Hg), température (°C), pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur des cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée. Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

	HCl mg/Nm ³	SO ₂ mg/Nm ³	NO _x mg/Nm ³	CO mg/Nm ³	HF mg/Nm ³	COT mg/Nm ³	Poussières mg/Nm ³	NH ₃ mg/Nm ³	Dioxines mg	Débit KNm ³ /h
Ligne d'incinération n°1	8,61	17,63	88,5	2,09	0,15	0,64	1,68	0,93	1,2	30
Ligne d'incinération n°2	8,63	19,12	95,52	1,96	0,13	2,18	0,3	0,5	0,4	32,1
Ligne d'incinération n°3	8,46	13,48	118,52	3,58	0,32	0,07	0,78	0,55	1,98	33,6
Moyenne 2022*	8,55	16,74	100,75	2,54	0,2	0,98	0,9	0,65	3,58	31,9
Max. réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89	-

*Les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes

CONTRÔLE DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année, afin de garantir la fiabilité des contrôles réalisés.



Analyseurs des rejets



Analyseurs des dioxines



Analyseurs sur cheminée

IMPACT DE L'INSTALLATION

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- lichens
- retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen)

Elles permettent la détermination de la concentration de polluants, et une fréquence annuelle concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD/PCDF)
- les métaux lourds

CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le dernier contrôle effectué en 2022 était conforme.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.

DESTINATIONS EN SORTIE DE L'UVE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

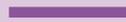
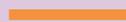


Valorisation des métaux ferreux

FRANCE



Stockage des REFIOM (souillés, big-bags, résidus)

-  Métaux
-  Mâchefers
-  REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères)

 Repreneurs



ESPAGNE



BILAN 2022 ET ÉVOLUTIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



TONNAGES REÇUS

Ordures ménagères des collectivités adhérentes

123 747 t

Ordures ménagères d'entreprises privées

3 429 t

Autres déchets (OM de services techniques)

921 t

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

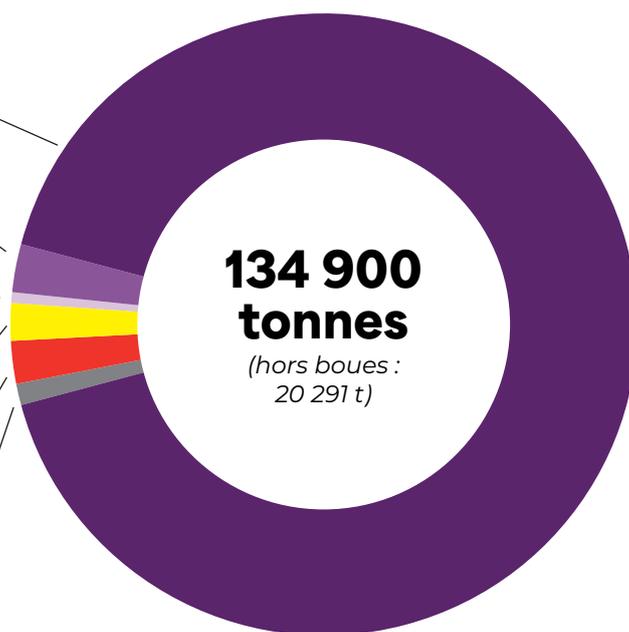
2 610 t

Refus de tri hors adhérents

2 803 t

Différentiel de fosse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

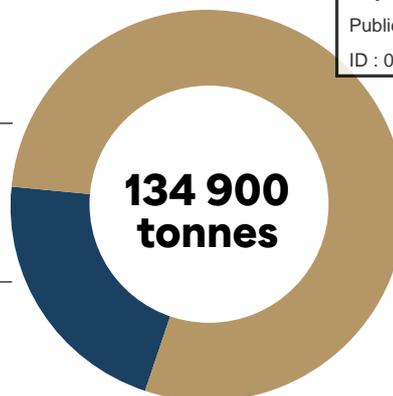
+ 1 390 t



OMR DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2022	2019 tonnes	2020 tonnes	2021 tonnes	2022		
					2022 tonnes	Ratio 2022 kg/hab	Évolution 2021/2022
CA Grand Chambéry	145 103	34 701	36 346	35 364	34 353	237	- 2,9 %
CA Grand Lac	83 525	18 344	19 582	19 182	19 790	237	+ 3,2 %
CA Arlysère	68 880	14 100	11 937	13 880	14 106	205	+ 1,6 %
CC Cœur de Chartreuse	19 081	4 077	4 050	4 143	3 834	201	- 7,5 %
CC Cœur de Savoie	13 104	2 074	1 804	2 256	2 261	173	+ 0,2 %
CC Lac d'Aiguebelette	6 859	705	773	754	744	109	- 1,3 %
CC Yenne	7 782	634	789	1 165	1 226	158	+ 5,2 %
SIRTOM Maurienne	73 619	14 874	14 262	13 138	14 922	203	+ 13,6 %
CC Vallées d'Aigueblanche	11 573	2 697	1 022	2 147	2 399	207	+ 11,7 %
CC Cœur de Tarentaise	23 573	6 501	3 546	3 692	6 133	260	+ 66,1 %
CC Val Vanoise	27 482	7 728	5 655	4 422	7 205	262	+ 62,9 %
CC Haute Tarentaise	40 663	12 267	8 053	7 766	11 814	291	+ 52,1 %
CC Versants d'Aime	24 208	5 208	1 522	3 484	4 959	205	+ 42,3 %
TOTAL ADHÉRENTS	545 452	123 910	109 341	111 393	123 747	227	+ 11,1 %

Les tonnages ci-dessus incluent le refus de tri du centre de tri des emballages. En 2022, les tonnages d'ordures ménagères sont revenus au niveau de 2019, avant la période perturbée par l'épidémie de Covid-19. Ainsi, on peut noter que le total des tonnages a augmenté de 11 % par rapport à 2021 : le ratio par habitant-e est passé de 206 à 227 kg / habitant.

TONNAGES GÉRÉSOrdures ménagères
incinérées à l'UVETD**106 254 t**Ordures ménagères
exportées**28 646 t**

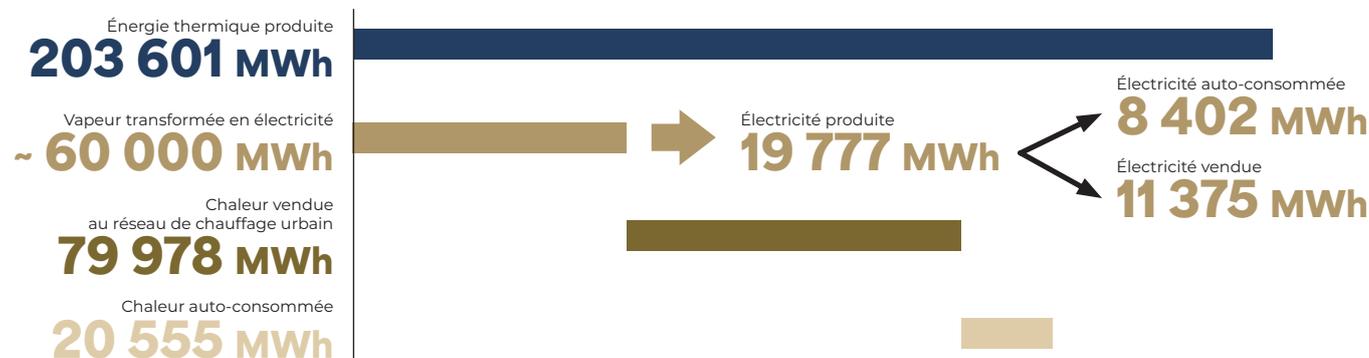
38 % Chavanod (74)
26 % Bourgoin-Jallieu (38)
10 % Pontcharra (38)
9 % Genève (Suisse)
7 % Passy (74)
6 % Chatuzange-le-Goubet (26)
3 % Bellegarde-sur-Valserine (01)
1 % La Tronche (38)

INCINÉRATION

En 2022, la disponibilité des groupes turbo-alternateur a été impactée par la réalisation des travaux de récupération de la « chaleur fatale ». La ligne 3, ligne historique de l'UVETD, est dimensionnée légèrement en-deçà des lignes 1 et 2.

LIGNES D'INCINÉRATION	2022				Dispo.* 2021	Évolution 2021/2022
	Fonct. heures	Dispo.*	Incinérés tonnes	Taux moy. t/h		
Ligne d'incinération n°1	7 443	85 %	-	5	86,5 %	- 1,7 %
Ligne d'incinération n°2	7 490	85,5 %	-	5	85,8 %	- 0,4 %
Ligne d'incinération n°3	6 858	78,3 %	-	4,8	76,5 %	+ 2,4 %
TOTAL INCINÉRATION	21 791	83,1 %	106 254	14,6	83 %	+ 0,1 %
Groupes turbo-alternateur (GTA)	6 853	78,2 %			92 %	- 15 %

* Heures théoriques de fonctionnement annuel : 8 760 (soit 26 280 pour les 3 lignes)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réaction de combustion des déchets s'auto-alimente. Cependant, des apports d'électricité et de gaz sont incontournables lors des phases d'arrêt de l'usine. En 2022, 1 850 MWh d'électricité et 4 600 MWh de gaz ont été nécessaires en phase de redémarrage des fours.

SOUS-PRODUITS

	2019 tonnes	2020 tonnes	2021 tonnes	2022 tonnes	Évolution 2019/2022	Ratio vs entrant
Mâchefers	19 250	18 367	17 386	16 739	- 13 %	16 %
Métaux ferreux	2 768	2 096	2 680	2 451	- 11,4 %	2,5 %
Métaux non ferreux	224	51	70	86	- 61,6 %	-
REFIOM*	4 961	4 738	4 663	4 347	- 12,4 %	4 %

* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



13,1 M€

**PROJET NOUVEAU
CENTRE DE TRI**

Acquisitions foncières,
études préalables
à la construction

7 M€

PROJET « DÉNOX »

Travaux de fondation et
d'architecture, installation des
catalyseurs et autres éléments
complémentaires, achat
du silo de charbon actif

05

**INDICATEURS
FINANCIERS**

BUDGET 2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

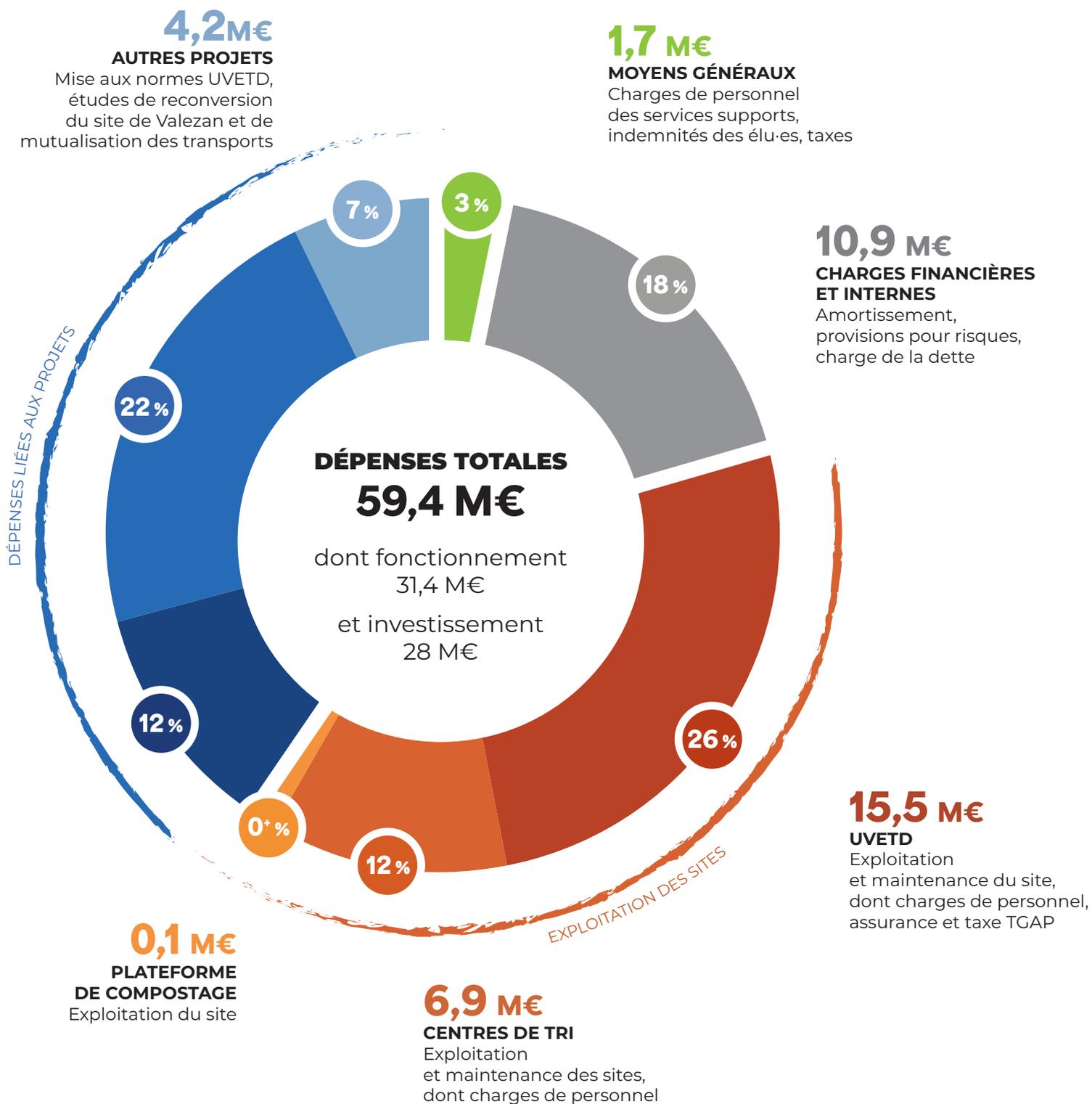
Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2023



RECETTES PRÉVISIONNELLES 2023

Le budget de Savoie Déchets est financé principalement par :



75 %

tarification appliquée à la tonne traitée



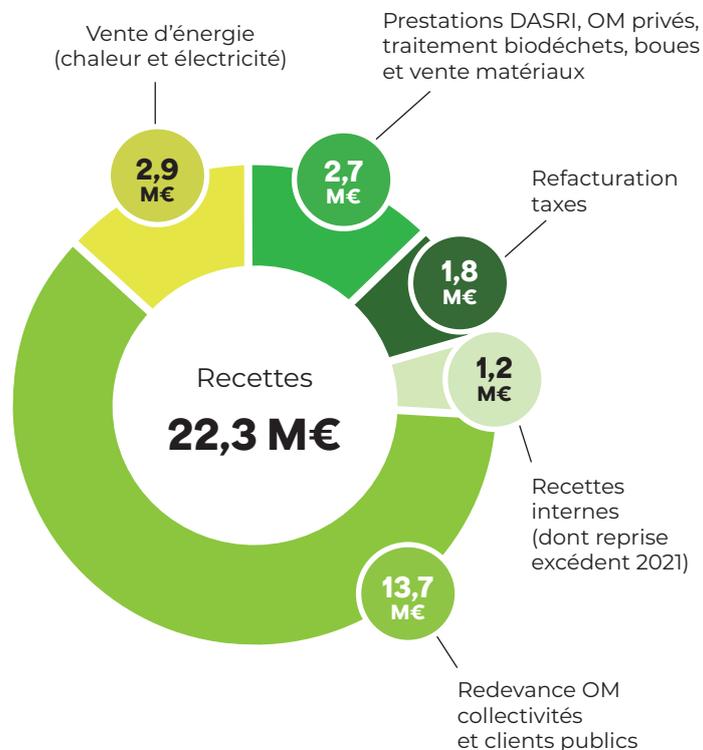
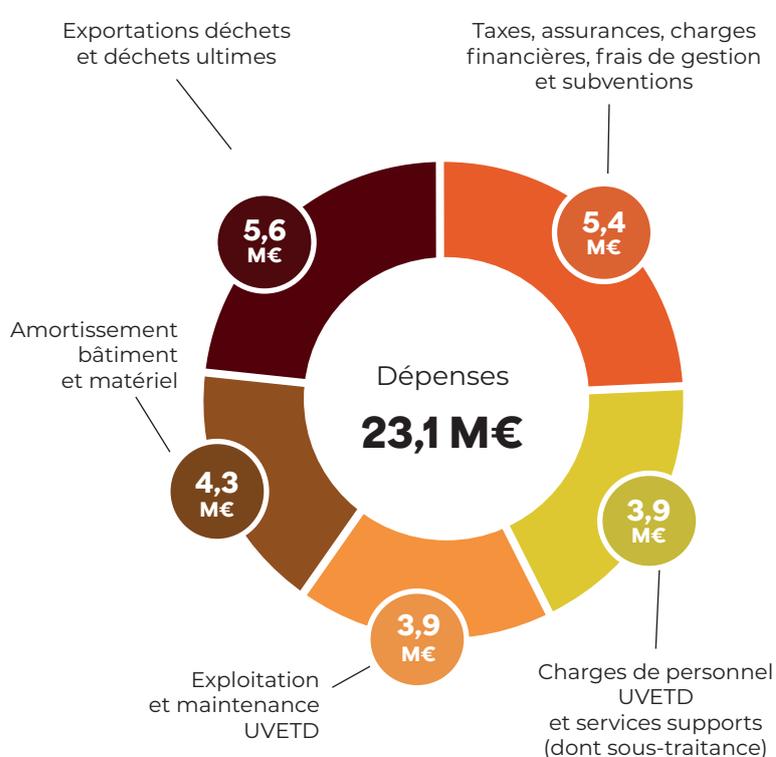
22 %

vente d'énergie (électricité et chaleur)

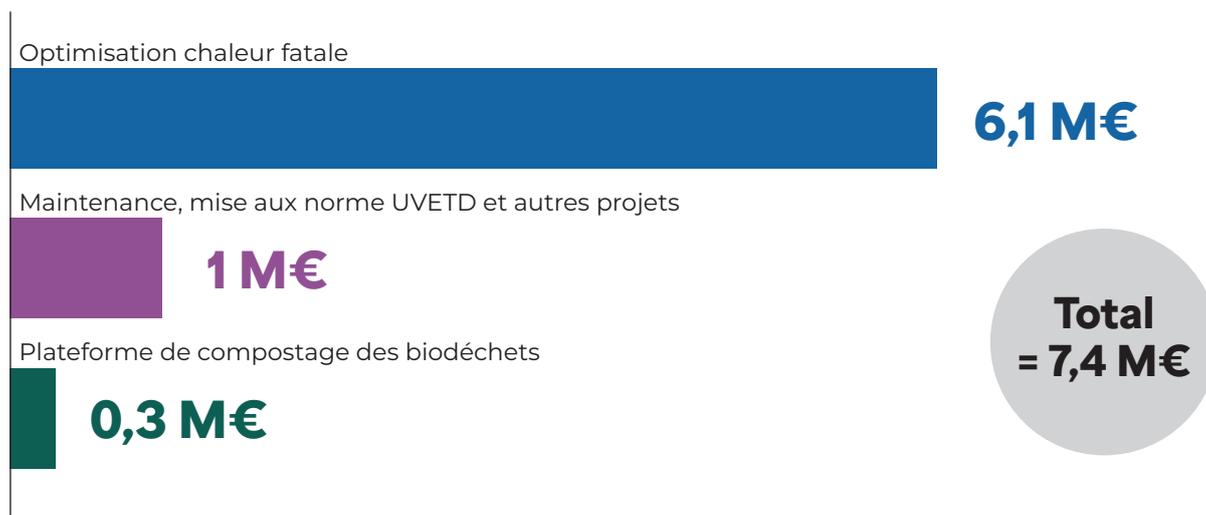


BUDGET PRINCIPAL (dont UVETD)

FONCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2022

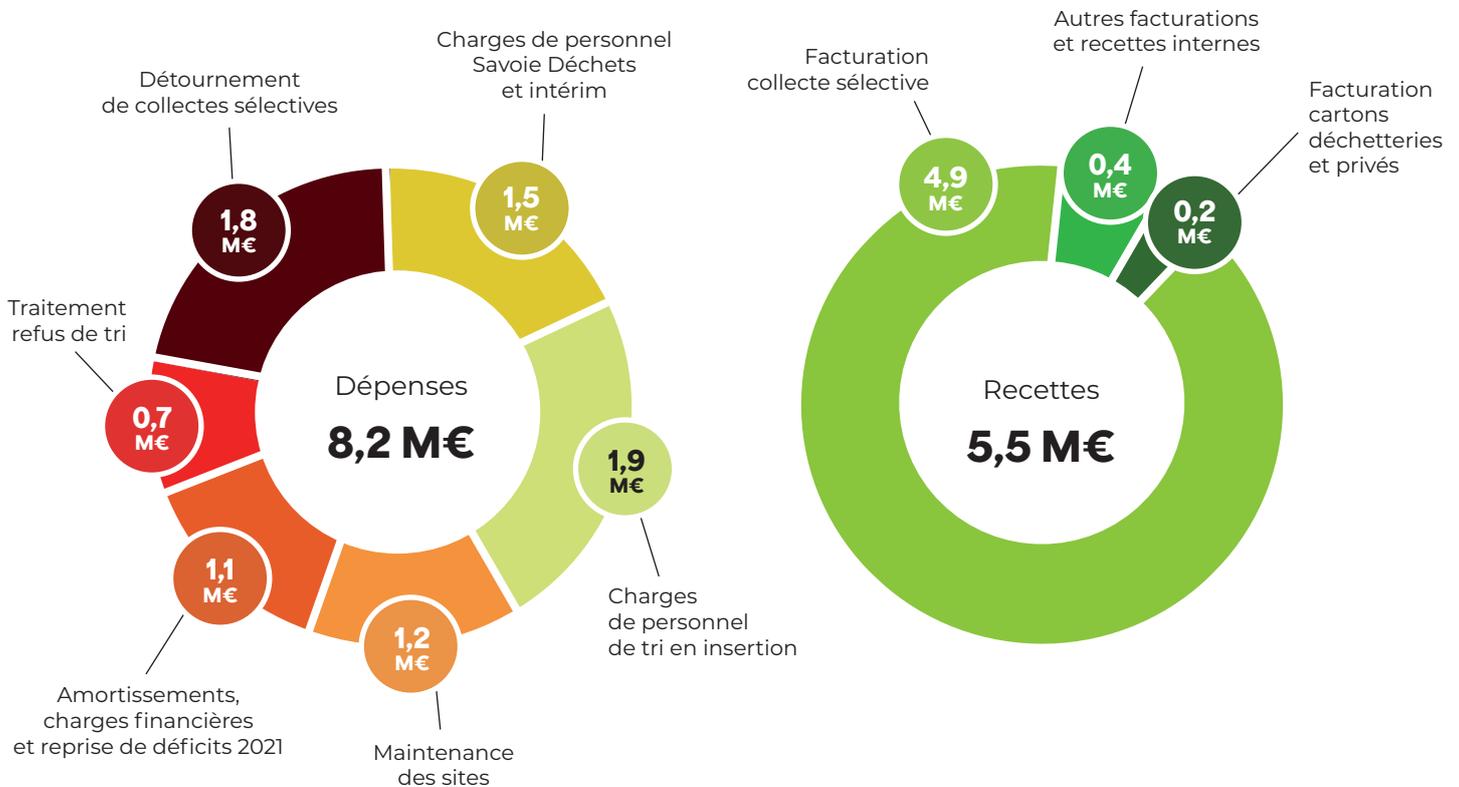


INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2022



BUDGET ANNEXE CENTRES DE TRI

FONCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2022



INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2022



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET TARIFICATION

COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES CDT	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	%
FONCTIONNEMENT (en €)				
Dépenses d'exploitation	13 733 687	5 729 190	19 462 877	62,1 %
Charges de personnel	3 437 328	1 343 143	4 780 471	15,3 %
Charges financières et exceptionnelles	1 677 173	906 795	2 583 968	8,2 %
Amortissement et provisions	4 318 919	184 384	4 503 303	14,4 %
Total dépenses 2022	23 167 107	8 163 512	31 330 619	100
Recettes d'exploitation	20 999 369	5 339 229	26 338 598	94,8 %
Recettes internes et exceptionnelles	1 285 603	166 248	1 451 851	5,2 %
Total recettes 2022	22 284 972	5 505 477	27 790 449	100
Résultat fonctionnement 2022	- 882 135	- 2 658 035	- 3 540 170	
INVESTISSEMENT				
Dépenses liées aux projets	7 426 622	3 729 362	11 155 984	78,4 %
Remboursement du capital de la dette	2 357 979	12 468	2 370 447	16,6 %
Opérations internes	459 400	251 616	711 016	5 %
Total dépenses 2022	10 244 001	3 993 446	14 237 447	100
Emprunts contractés	5 000 000	1 550 000	6 550 000	30,3 %
Amortissement et recettes internes	13 650 693	1 335 424	14 986 117	69,3 %
Subventions d'équipement reçues	0	90 000	90 000	0,4 %
Total recettes 2022	18 650 693	2 975 424	21 626 117	100
Résultat investissement 2022	+ 8 406 692	- 1 018 022	+ 7 388 670	
RÉSULTAT GLOBAL 2022	+ 7 524 557	- 3 676 057	+ 3 848 500	

TARIFICATION

	2022	2023
TRAITEMENT À L'UVETD (en € HT/t)		
Déchets hospitaliers	291,50 à 351,50 ¹	301,50 à 361,50 ¹
OM collectivités adhérentes	118,50	125
OM autres clients publics et établissements de santé	122,50	129
OM clients privés	192	135 / 200 ²
Incinérables provenant de déchetteries	118,50	125
Boues	60 à 65 ²	65 / 70 ³
TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES		
Flux multi-matériaux	180	200
Flux cartons adhérents	30	32
Flux cartons clients extérieurs	33,50	36
BIODÉCHETS		
Biodéchets publics	118,50	118,50
Biodéchets privés	150	118,50
Compost	12	12

¹ Apports inférieurs à 500 t / 500 à 2 500 t / supérieurs à 2 500 t

² Tarif réduit sous conditions de disponibilités de four et de proximité avec l'UVETD

³ Tarif appliqué aux adhérents + SILA + SIA / tarif autres clients

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Directrice de la publication : Marie Bénévise, Présidente
Conception, rédaction et mise en page : Savoie Déchets

Crédits : L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry - NEWARU Caméléon/
Berthier - Adobe Stock - Freepik - Vecteezy - Pixabay - Solucir

Tirage : 500 ex. sur papier recyclé - Juillet 2023

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Retrouvez le rapport d'activités 2022 sur :
www.savoie-dechets.fr



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



SavoieDéchets

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

ÉTABLISSEMENT
CERTIFIÉ
ISO
& 14 001
& 50 001

